

# CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE CORBAS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU 7 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

### MONSIEUR LE MAIRE

Je propose que nous débutions ce Conseil municipal. On va commencer par l'appel.

Présents :	Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Éric MAILLET, Souade KACI, Alain LEGRAS, Marie THOLAS, Michel MALTRAIT, Yves MONTANGERAND, François DARTIGUES, Christine NONY, Nathalie PUVILLAND, Mylène ROUCHOUSE POUGET, Nathalie RENE, Christophe MALMAZET, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Ghislaine ARCARO, Lilian MORINON, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Alexandre DIOT, Benoît ERACLAS, Henry DUARTE.
Excusé / pouvoir :	Dominique BABE, Thierry HAON, Sylvie DOMER, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL (à partir de 21h30), Aurélie VILLENEUVE, Guillaume BOUCHARLAT.
Absent :	Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance :	de Christine NONY (pour la majorité) Benoit ERACLAS (pour l'opposition).
-------------------------	---

### **DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE**

### MONSIEUR LE MAIRE

Désignation des secrétaires de séance. Pour la majorité, Christine NONY et pour l'opposition Benoît ERACLAS.

Avant de débiter cette séance, mesdames et messieurs, je vais vous inviter à observer une minute de silence à la mémoire de Gérard COLLOMB qui nous a quittés il y a quelques jours.

*Une minute de silence*

### MONSIEUR LE MAIRE

Je vous remercie.

Pour la désignation des secrétaires de séance, je vous propose que nous nous mettions aux votes.

Qui est pour ? Je vous remercie.

## ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 5 OCTOBRE 2023

MONSIEUR LE MAIRE

Je ne pense pas qu'il y a eu d'observations particulières. Des questions ? Adopté.

### 1) COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION

MONSIEUR LE MAIRE

Compte rendu de délégation. Donc, on avait un certain nombre de questions qui m'ont été transmises. Je pourrais vous répondre pour, je pense, une bonne partie d'entre elles.

Sur la décision DC147, donc qui correspondait à la participation au congrès des maires de ma première adjointe, Laurence MOULIN, vous nous demandiez le montant des frais. Donc, on peut vous les donner précisément. Donc, en termes de frais, 515,56 € ; en termes d'inscription, 95 € pour un total de 610,56 €.

Point suivant, DC163 concernant une formation dispensée par le CNED. Donc, cette formation concerne deux collaboratrices de la Ville de Corbas : une personne qui travaille à la direction générale et puis, notre chargée de prévention.

Est-ce que j'ai d'autres questions ?

Vous nous avez demandé également, DC148 rénovation énergétique, Groupe scolaire Marie-Curie, recherche amiante avant travaux. Donc, nous avons toutes les pièces à vous produire.

DC149, dans la même veine, élémentaire Jacques Prévert, recherche amiante avant travaux. De la même manière, nous avons les pièces à vous donner.

Copie des frais de déplacement, D 155. Ça concernait ma participation aux journées spéciales de l'APVF...

MONSIEUR LILIAN MORINON

Pardon, Monsieur le Maire, les pièces, vous allez nous les communiquer par e-mail ? Parce que vous les annoncez...

MONSIEUR LE MAIRE

On peut, voilà, vous en avez ici, Monsieur.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Vous nous les enverrez par e-mail, merci.

MONSIEUR LE MAIRE

On vous les fera passer par e-mail si cela vous gré, il n'y a pas de problème.

Donc, 155, j'en étais là. Mandat spécial journée et finance locale de l'APVF. Donc, je m'y suis rendu il y a quelques semaines. Donc, la nature du déplacement : 130,95 € et 120 € de frais d'inscription pour un total de 250,95 €.

DC 156, mandat spécial, congrès des maires, donc où j'ai participé. La nature de mes frais : 436,76 € et 95 € d'inscription, pour un total de 531,76 €.

Et puis, DC 158, c'est la demande de la subvention annuelle de la Métropole de Lyon. Donc, on nous demandait le montant et les pièces. Le montant de la demande, c'est 86 438. Et donc, les pièces seront également communiquées.

Voilà, à ma connaissance, j'ai fait le tour des questions qui nous étaient adressées. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question particulière ?

Je propose que nous mettions aux votes ce CR de délégation. Qui est pour ? On ne le vote pas.

### **Le conseil municipal prend acte**

## **2) BALMES NORD – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL**

### MONSIEUR LE MAIRE

Ensuite, point numéro 2. Je vais laisser la parole à Eddie BREVALLE qui va nous parler de la signature d'une convention de projet urbain partenarial, Eddie. Je souligne simplement, après l'intervention, il y aura des interventions : celle de l'opposition, dans l'ordre, des citoyens et du PS et apparentés. Eddie.

### MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Mesdames, messieurs, bonsoir. Donc, dossier Balmes Nord – signature d'une convention de projet urbain partenarial.

Avec le concours de la Métropole de Lyon et en considération du déficit de la Ville, au regard du manque de logements sociaux, nous avons, donc souhaité permettre l'urbanisation du secteur dit des Balmes Nord pour des opérations groupées d'habitats collectifs via un instrument de cofinancement, appelant « Le projet urbain partenarial, PUP. »

Ce PUP met à la charge les opérateurs privés, le financement des équipements publics induit par les nouveaux logements qui, sans cela, devra être pris en charge 100 % dans le budget communal.

Pour rappel, cette opération implique pour la Métropole et la Ville de Corbas, la création d'une voirie nouvelle, la requalification lourde de la rue du Chalet délimitant le périmètre de l'opération, ainsi que la réalisation de classes supplémentaires, d'un restaurant scolaire et l'extension de l'équipement de la petite enfance les Petits Gones. Pour la Ville de Corbas, l'enjeu est un enjeu financier qui s'élève à plus de 900 000 € à percevoir au fur et à mesure de l'avancement des tranches sur un périmètre global d'environ 13 600 m<sup>2</sup>. En contrepartie, les promoteurs sont exonérés de la taxe d'aménagement basique. Le 26 janvier dernier, nous avons donc délibéré sur le financement de la première tranche portée par Alliade et SAGEC. Ce soir, je vous propose de valider le montant financier de la deuxième tranche, toujours portée par Alliade et SAGEC pour une surface de 3 700 m<sup>2</sup> environ, générant une création d'environ 62 logements, dont 42 % en logement social. La participation ainsi globale pour cette tranche s'élève à 423 039 € aux bénéfices de la Ville de Corbas qui seront appelés selon le calendrier fixé par la convention jointe audit rapport.

### MONSIEUR LE MAIRE

Alors, ce sujet, donc, on a eu sur table un certain nombre d'amendements, au nombre de quatre. Donc, madame, monsieur je ne sais qui, vous allez nous présenter ces amendements qu'on mettra au vote par amendement à l'issue de la lecture de chacun d'entre eux.

Madame ?

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Mesdames, messieurs, bonsoir. Est-ce qu'il est possible de faire une intervention avant la lecture des amendements ?

MONSIEUR LE MAIRE

Je vous laisse cette possibilité.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Ça permettra de mieux comprendre.

MONSIEUR LE MAIRE

Je vous laisse cette possibilité.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Merci. Donc, nous devons statuer, aujourd'hui sur le projet PUP Balmes Nord, qui porte sur une superficie totale de 11 759 m<sup>2</sup>. Pour contextualiser, c'est le plus grand programme immobilier à Corbas depuis la construction du quartier Bourlione dans les années 2000. Mais pour comprendre de quoi il s'agit, nous vous proposons de nous mettre dans la peau de Madame Citoyen qui réside à Corbas et qui se promène, aujourd'hui, impasse du Chalet, qui est une impasse perpendiculaire à l'avenue du 8 Mai 45. Madame Citoyen, en effet, veut se faire expliquer le projet de construction en cours dont elle a entendu parler et qui est soumis au vote du Conseil municipal de ce soir.

Alors, impasse du Chalet à Corbas, Madame Citoyen observe six maisons individuelles. L'impasse est étroite, elle est peu fréquentée, c'est un endroit tranquille qui donne sur un immense terrain agricole. Les riverains de cette impasse expliquent à Madame Citoyen qu'ils sont très inquiets du projet de construction en cours et du PUP mis en place qu'ils ont découvert un jour en discutant entre voisins car personne n'est venu leur présenter. Ils ont pensé qu'un projet d'une telle ampleur serait débattu en conseil de quartier, qu'il en serait discuté dans cette instance de démocratie participative. Même pas.

Ce PUP est soumis au vote du Conseil municipal qui va statuer sur le sort de leur vie quotidienne. Cette petite impasse tranquille va devenir un endroit où vont être créés des immeubles, avec 107 logements répartis sur une dizaine d'immeubles ayant jusqu'à quatre étages. Alors, les riverains ont fait leur calcul. Ça fera près de 150 véhicules par jour qui vont circuler dans cette impasse. Aujourd'hui, pour les six maisons, une dizaine de véhicules seulement y passent. C'est la promesse d'embouteillage certain le matin pour aller travailler et une sortie sur l'avenue du 8 Mai 45, qui va, elle-même, être saturée avec la dizaine de nouveaux immeubles prévus. Les riverains disent aussi qu'avec bientôt 300 personnes en plus à Corbas, juste sur ce programme, ça va être encore plus difficile d'avoir un rendez-vous chez leur médecin. Ils comptaient sur ceux de la Maison de santé, mais ils sont inquiets car en l'état, il n'y a pas encore de médecin généraliste. Madame Citoyen a cinq réflexions sur le PUP.

Alors, premièrement, première réflexion, le PUP est un projet d'ampleur qui impacte l'intérêt général des Corbasiens. Il n'impactera pas, comme on pourrait d'un premier abord le penser une vingtaine de personnes dans cette impasse, ce qui est déjà important. Non. Ce projet concerne les 300 personnes nouvelles arrivant à Corbas, les habitants récents résidant dans le PUP, mais également tous les habitants des maisons et immeubles de l'avenue du 8 Mai 45 et des Balmes, soit environ plus d'un millier de personnes, donc 10 % de la ville. Ce PUP aura un impact sur les infrastructures qui devront être déployées : écoles entre autres, et sur l'organisation de la ville.

Cet intérêt général est cher à la doctrine socialiste qui, habituellement, entend faire prévaloir l'intérêt général sur les intérêts particuliers. Alors, je pose la question. Ces élus socialistes, ce soir, lors de ce Conseil municipal, peuvent-ils, les yeux dans les yeux, à la Jérôme CAHUZAC, prêts à affirmer en votant pour ce projet qu'ils sont garants de l'intérêt général de tous les Corbasiens ?

Deuxièmement, il est urgent d'attendre. Madame Citoyen pense que les riverains vont se faire à cette urbanisation massive et qu'ils accepteront leurs mauvais sorts de propriétaires. Au Conseil municipal siège ici des élus groupe d'ouverture citoyenne. Ils sont propriétaires, eux aussi. Sont-ils sourds aux craintes des simples citoyens comme eux qui n'appartiennent à aucune formation politique ? Ces élus du groupe d'ouverture citoyenne ici, ce soir, entendent que deux actions judiciaires sont en cours. La précédente délibération du Conseil municipal, sur la première tranche du PUP, est actuellement sur le bureau du juge du tribunal administratif pour illégalité. De plus, les promoteurs SAGEC et Alliade, qui ont déposé un permis de construire pour la tranche 1, sont également en contentieux au Tribunal avec des riverains car ils n'ont pas respecté leur engagement sur l'implantation et la hauteur des bâtiments. Alors, pourquoi, mais pourquoi s'acharner à faire cette tranche 2 ? Laissons la justice statuer sur la tranche 1 au lieu d'avancer, coûte que coûte, avec une délibération qui sera, il y a fort à parier, à reprendre en fonction des jugements rendus.

Troisièmement, troisième sujet, et l'écologie dans tout ça ? Madame Citoyen, d'un naturel très optimiste, a un argument en béton, si j'ose dire, un petit trait d'humour pour rassurer les riverains. « Impossible que les élus écologistes ici dans cette salle de Conseil municipal votent en faveur de cette délibération car c'est un massacre écologique. »

Elle va urbaniser de manière extrêmement dense l'un des derniers espaces de biodiversité urbains de Corbas. Non seulement il n'y a pas de compensation des zones de biodiversité qui seront détruites, mais un inventaire naturaliste réalisé par un professionnel a relevé la présence d'espèces protégées et en déclin. Et en plus, la fabrication du ciment est une importante source de gaz à effet de serre. Elle est à l'origine d'environ 7 à 8 % des émissions totales de CO<sub>2</sub> à l'échelle du globe. Impossible donc que les écologistes votent en faveur d'une telle urbanisation. Ils pourraient apporter leur vote à un projet plus modeste, plus respectueux de l'environnement. Mais là, c'est vraiment trop. Et pourtant, les écologistes corbasiens laissent faire. Silence radio. Ils n'ont même pas prévu une intervention de leur part ce soir sur le sujet. En ce moment, à Corbas, il n'y a quasiment pas une rue sans grue et pas d'opposition des écologistes. Ils ont d'ailleurs voté pour la première tranche du PUP.

Quatrièmement, avec le PUP, on est toujours en dehors des clous de la loi SRU. Madame Citoyen aborde le projet du point de vue des logements sociaux. C'est un sujet cher aux élus communistes et clivant, nous le savons, au sein du Conseil municipal. La politique du logement actuel ne permet pas et ne permettra pas de répondre à la loi SRU et d'arrêter de payer les amendes. D'ailleurs, depuis 12 ans, 12 ans de gestion par la majorité de gauche, le taux est toujours de 15 %, alors que les immeubles ont poussé à Corbas. C'est la preuve mathématique que cette politique est un échec. En construisant du tout immeuble neuf avec 35 % de logements sociaux, il faudrait que Corbas construise 3 900 logements. Ce qui donne environ 9 000 habitants en plus, soit arriver à 20 000 habitants pour se mettre en conformité avec la loi SRU. Une réelle course à l'échalote, comme on l'a déjà dit.

Cinquièmement, on est dans un coût de PUP discriminatoire. Madame Citoyen s'intéresse dans le détail aux parcelles et actifs inclus dans le périmètre de ce PUP. Elle s'interroge à la logique, dans les parcelles ciblées, aucune n'est construite. Aucune. Elle constate les lots d'exclusion de deux propriétés construites, cependant, mais quand ses yeux parcourent le plan du projet, elle s'aperçoit que le PUP étendu comprend la parcelle BW 190 qui, elle, au grand étonnement de Madame Citoyen, est construite et habitée. Alors, des parcelles qui ne sont pas construites, une parcelle qui est construite. Il doit y avoir une explication. « Les propriétaires de la parcelle BW 190 construite ont certainement été consultés. Et ils étaient probablement volontaires pour que leur parcelle rentre dans le PUP », imagine Madame Citoyen. « Mais pas le moins du monde », lui répondent les riverains. « Personne de la mairie n'a eu le courage de nous parler, de nous expliquer ce projet en un mot. » Madame Citoyen s'imagine alors que cette parcelle fera partie du programme immobilier ; elle suppose que son propriétaire a dû la

vendre. « Il n'en est rien, Madame Citoyen », répondent les riverains, car ce propriétaire, eh bien, il est élu d'opposition et il se trouve dans cette salle ici-même, en ce moment même dans cette salle du Conseil municipal. « Mais alors, quelle logique guide ces choix ? » se demande Madame Citoyen. « Pourquoi deux parcelles construites sont-elles exclues du périmètre du PUP, alors qu'on dirait que le périmètre du PUP a intentionnellement été étendu pour y inscrire la parcelle BW 190 appartenant à cet élu de l'opposition ici dans cette salle ? » Étrange. Étrange, alors qu'il n'y a aucune promesse de vente ni intention de vendre de la part des propriétaires de cette parcelle, y aurait-il deux poids deux mesures ? Un traitement différencié entre les habitants à Corbas ? Un traitement spécial car le propriétaire est élu d'opposition et dissident sur la politique d'urbanisme née à Corbas ? En cherchant dans le dictionnaire, ça s'appelle de la discrimination.

Et quid, quid, du sort des deux maisons des parcelles BW 271 et BW 272 qui, elles, sont bien exclues du PUP.

Avec une nouvelle route passant sur deux côtés et des immeubles de trois étages sur le troisième, à votre avis, est-ce que la valeur de leur bien va être conservée ? Ne s'agit-il pas d'une manœuvre nauséabonde du prometteur pour leur faire une offre au rabais, une fois que vous aurez voté ce PUP ? Alors, Mesdames, Messieurs, ce PUP a un impact sur l'intérêt général des Corbasiens et leur vie quotidienne. C'est un projet qui fait l'objet de deux recours devant le Tribunal. C'est un projet polluant. Il n'apporte pas de solution pour l'indemnité SRU et en plus, il est discriminatoire. Allez-vous vraiment voter, à nouveau, favorablement, et ça, droit dans vos bottes ? Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette délibération et nous vous proposons quatre amendements.

Les amendements...

#### MONSIEUR LE MAIRE

Attendez, attendez avant que vous nous lisiez les amendements, c'est au, si j'ai bien entendu, propriétaire citoyen MORINON que je vais m'adresser. Simplement lui demander s'il entend rester pendant les débats et la présentation des amendements et les interventions, bien entendu, le vote à suivre. Question lui est posée. Il prend sa responsabilité.

#### MONSIEUR LILIAN MORINON

Pourquoi vous posez cette question, Monsieur le Maire ?

#### MONSIEUR LE MAIRE

Parce que Monsieur, vous êtes directement concerné par le sujet, voilà, tout simplement.

#### MONSIEUR LILIAN MORINON

Je suis élu.

#### MONSIEUR LE MAIRE

Oui, vous êtes élu, ça, je le sais. Vous l'êtes même depuis trois mandats. Donc, vous êtes bien au fait des choses qui se passent dans cette commune, à moins que vous êtes plutôt...

#### MONSIEUR LILIAN MORINON

J'ai toute vocation à rester à cette table. Si vous voulez m'exclure, dite le.

MONSIEUR LE MAIRE

Je me suis bien informé, mais libre à vous, je vous pose simplement la question.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Je reste.

MONSIEUR LE MAIRE

Vous prenez acte, je prends acte. Je prends acte de votre présence pendant ces débats et bien entendu, les échanges.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Je reste, d'autant plus qu'il me concerne, effectivement.

MONSIEUR LE MAIRE

Et bien vous avez raison de rester alors. Monsieur, j'entends. Je prends acte de votre décision de rester pendant les débats et les votes. Merci.

Une intervention des citoyens et c'est Madame THIOLAS, Marie THIOLAS qui nous la présente.

MADAME MARIE THIOLAS

Merci, Monsieur le Maire.

MONSIEUR LE MAIRE

Il y a les amendements.

Madame GAUSSUIN-PISKULA, je m'adresse à vous, les amendements à passer. Donc, on a une intervention après chaque amendement, une réponse.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Amendement numéro 1, mesdames, messieurs les élus, le droit d'amender est inhérent, au pouvoir de délibérer des conseils municipaux. La rédaction de la délibération du numéro 2 du 7 décembre 2023 présente la construction de 62 logements, en plus des 45 prévus lors de la délibération du 25 janvier 2023, soit au total 107 habitations sur ce périmètre.

Considérant que Corbas ne remplit pas les objectifs de la loi SRU sur le logement social,

Considérant que la préfecture peut retirer la compétence urbanisme aux communes ne remplissant pas l'objectif sur la loi SRU,

Considérant qu'une parcelle incluse dans un PUP est prioritairement visée pour expropriation en cas de déclaration d'utilité publique, liée à la construction de logements sociaux,

Considérant que la parcelle BW 190 fait partie du projet de PUP élargi,

Considérant que la parcelle BW 190 ne fait l'objet d'aucune promesse de vente à l'un des promoteurs dudit projet,

Considérant que le maintien de la parcelle BW 190 au sein du périmètre du PUP élargi est donc, au mieux une erreur, au pire teinté de soupçon de manœuvre discriminatoire visant un élu de la République issu du groupe d'opposition, propriétaire de cette parcelle, et suite aux explications données lors du Conseil municipal du 6 décembre,

Nous proposons d'amender le projet et de demander aux services compétents l'exclusion de la parcelle BW 190 du périmètre élargi PUP.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la modification ci-dessus.

MONSIEUR YVES MONTAGERAND

Monsieur le Maire ?

MONSIEUR LE MAIRE

Eddie BREVALLE ?

MONSIEUR YVES MONTANGERAND

Monsieur le Maire, on est le 7, on n'est pas le 6, donc l'amendement n'est pas valable. On est le 7 décembre, nous ne sommes pas le 6 décembre. Le 6 décembre, c'était hier, j'avais 60 ans.

*Exclamations*

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Bon anniversaire.

MONSIEUR LE MAIRE

Permettez-moi de vous réitérer un bon anniversaire.

*Brouhaha*

OK. Bon anniversaire.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Les amendements sont faits au 6 décembre, Conseil municipal du 6.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

On vote, par ailleurs, très souvent quand même à des interventions d'associations qui sont déjà en place au moment où on vote.

MONSIEUR LE MAIRE

On considère qu'il n'y a pas d'incidence. Voilà. Je vais laisser le soin à Eddie BREVALLE de repositionner un certain nombre de choses, au regard des affirmations, qui sont vôtres.

MADAME LAURENCE MOULIN

Il y en a 4, sur le premier ?

## MONSIEUR LE MAIRE

Eddie, oui, tu fais l'intervention.

## MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Oui, moi, je voudrais simplement revenir un peu dans le contexte, si je peux me permettre pour commencer, par rapport à ces amendements et ces délibérations. Revenir sur vos propos pourquoi deux lots construits ne sont pas rentrés dans le périmètre du PUP ? Je veux simplement rappeler que ces deux lots sont des constructions très récentes, puisqu'elles ont moins de huit ans, donc elles ont été validées par l'équipe municipale il y a peu de temps sur ce périmètre. Donc, c'est une de ces raisons.

La deuxième raison, pourquoi la parcelle de Monsieur Citoyen MORINON est dans le périmètre élargi ? Je ne vais pas rentrer dans les débats, comme vous avez dit, aujourd'hui, la justice est en train de traiter ce dossier. Simplement, pour rappel, ce n'est pas moi qui l'invente et qui le dis mais c'est noté dans une présentation d'entrée, c'est quand même Monsieur Christian MORINON qui a demandé à faire insérer une servitude sur ce terrain vendu au profit de sa parcelle cadastrée BW 190. Il y a un plan à l'appui dans les documents contractuels. Il a fait également, fait ajouter dans l'acte à titre de conditions particulières des dispositions profitant à cette parcelle BW 190 et à la propriété des enfants dont Monsieur Lilian MORINON, représentant de l'indivision, dont également sa sœur et propriétaire d'autres terrains.

Deuxièmement, sur cet amendement, permettez-moi de remettre en cause le point 2 et point 3 que vous présentez ce soir. Simplement pour un simple rappel. Hier, nous étions avec les services de la République et les gens de la Préfecture sur justement cette loi SRU. Vous vous permettez de dire que la politique de notre commune est un échec, bah écoutez, quand j'entends moi des gens de la Préfecture dire que sur Corbas, le bilan est plus que très positif pour Corbas et que Corbas sort de la carence de la loi SRU, bon, chacun pourra en penser ce qu'il veut, ayant aussi un impact quand même qui n'est pas négligeable quand vous parlez de pénalité, c'est que la pénalité qui était majorée à 0,6 ne sera plus majorée pour l'exercice prochain.

Enfin, sur le point 6, c'est purement et simplement de l'affabulation que vous faites sur ça. La municipalité n'a jamais pris, je dirais, pour cible qui que ce soit. Les choses se sont faites. Il y a eu, je pense, des négociations entre des propriétaires et des promoteurs, voilà. Les choses ont été faites, elles ont été écrites. Il y a des actes notariés. Je laisse maintenant la justice faire son travail. Pour ce faire, moi, je demande donc à la majorité de voter contre cet amendement.

## MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Moi, je n'ai toujours pas compris avec votre histoire de servitude en quoi la parcelle BW 190 était incluse dans le PUP. Pardonnez-moi, mais c'est incompréhensible.

## MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Écoutez, la justice s'en chargera et puis, je pense que Monsieur MORINON doit être bien au courant des servitudes qui ont été négociées.

## MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

C'est à l'ensemble des citoyens que vous vous adressez, pas à Monsieur MORINON.

## MONSIEUR LE MAIRE

Non, c'est vous qui avez évoqué le propriétaire citoyen MORINON, donc voilà.

Donc, je vous propose que nous mettions aux votes cet amendement.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Je ne l'avais pas nommé, je vous ferais remarquer.

MONSIEUR LE MAIRE

S'il vous plaît. Donc, je vous propose que nous mettions au vote cet amendement.

Qui est pour cet amendement ? Qui est contre cet amendement ? Et qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Amendement n°1 rejeté**

**6 votes pour** : Ghislaine ARCARO, Lilian MORINON, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Alexandre DIOT, Benoît ERACLAS, Guillaume BOUCHARLAT

**26 votes contre**

MONSIEUR LE MAIRE

Puisque vous avez un second amendement, on vous écoute.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Amendement numéro 2. Le droit d'amendement est inhérent au pouvoir de délibérer les conseils municipaux. La rédaction de la délibération numéro 2 du 7 décembre 2023 présente la construction de 62 logements en plus des 45 prévus lors de la délibération du 26 janvier 2023, soit au total 107 habitations sur ces périmètres.

Considérant qu'une estimation conservatrice évalue le parc de véhicules, afférents à ces logements à 160 véhicules, un véhicule et demi par logement,

Considérant les transformations importantes d'une impasse en une rue passante et l'impact que cela peut avoir sur les riverains,

Considérant que la largeur de l'impasse du Chalet est inférieure à cinq mètres,

Considérant que la largeur minimale pour une voie à double sens est six mètres,

Considérant que la future rue du Chalet, compte tenu des contraintes des entrées existantes des parcelles des riverains et de sa largeur ne peut être qu'en sens unique et en sortie sur l'avenue du 8 Mai 45,

Considérant que la majorité des nouveaux habitants sont des actifs,

Considérant que le trafic sur l'avenue du 8 Mai 45 est quasi-saturé entre 7h30 et 8h30,

Considérant que l'avenue du 8 Mai 45 doit également absorber les véhicules de nombreuses constructions d'immeubles de logements en cours dans son périmètre,

Considérant qu'en heure de pointe, les voies de sortie ne sont pas adaptées au volume de trafic généré, et suite aux explications données lors du Conseil municipal du 7 décembre,

Nous proposons la modification de cette délibération pour viser une diminution vers un nombre soutenable de logements sur le programme des promoteurs, de requalifier l'impasse du Chalet de manière légère et non lourde, adapter l'équation économique et les demandes de subvention en fonction.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la modification ci-dessus.

MONSIEUR LE MAIRE

Eddie, tu veux apporter des éléments ?

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Oui, si je peux me permettre sur cet amendement. Je vois que c'est bien, parce que vous vous prenez avec des mètres pour prendre la dimension des différentes voiries, mais je pense que vous pourriez prendre des dimensions d'un grand nombre de voiries et voir qu'il y a beaucoup de voiries qui ne font pas cinq mètres sur Corbas. Bref, ce point en ce qui concerne le sens unique, il a toujours été abordé en sens unique. Et tous les gens qui ont suivi le dossier de près, même de loin, vous pouvez le savoir, il n'y a rien qui est caché par rapport déjà au PC, puisque c'est notifié un peu dans le PC numéro 1 qui a été validé.

Vous parlez de 162 logements, mais aujourd'hui, écoutez, c'est un potentiel, mais aujourd'hui, je n'ai toujours pas vu de PC sur ce tènement, donc je ne peux pas vous dire si c'est 62, 60, 50, je n'en sais rien.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Mais il y a un plan dans les annexes.

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Il y a un plan d'annexe, mais il ne faut peut-être pas mélanger PUP qui est un plan de schéma directionnel pour des subventions et puis ensuite, il y a le côté urbanistique avec les PC. Ce sont deux choses différentes.

Puis ensuite, quand vous me demandez de diminuer le nombre de logements sur le programme global des promoteurs, ça, je dirais, il faut voir avec aussi les propriétaires, lorsqu'ils ont négocié, ils ont négocié par rapport à un potentiel. Donc, pour ce faire, je vous demanderais également donc de voter contre cet amendement.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Je vous propose donc que nous mettions aux votes.

Qui est pour cet amendement ? Qui est contre cet amendement ? Qui s'abstient. Merci.

**Amendement n°2 rejeté**

**6 votes pour** : Ghislaine ARCARO, Lilian MORINON, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Alexandre DIOT, Benoît ERACLAS, Guillaume BOUCHARLAT

**26 votes contre**

MONSIEUR LE MAIRE

Amendement suivant, numéro 3. Madame ?

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Je vais passer directement à la lecture des considérants.

Considérant que la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 a posé un objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon de 2050. Elle a également établi un premier objectif intermédiaire de réduction par deux de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030, par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020,

Considérant que le périmètre du PUP s'étend sur une zone agricole et pastorale,

Considérant que dans le PLUH de la Métropole de Lyon, une partie de la zone est considérée comme espace végétalisé à valoriser,

Considérant qu'un inventaire naturaliste a identifié de nombreuses espèces protégées et en déclin sur la zone,

Considérant comme cela est spécifié dans le rapport que la zone est résidentielle,

Considérant que le projet proposé par les promoteurs ne répond pas aux enjeux de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 et que le périmètre du PUP représente une des dernières zones de biodiversité intra-urbaine et suite aux explications données lors du Conseil municipal du 7,

Nous proposons la modification de cette délibération pour : requalifier le projet des promoteurs, afin que ceux-ci s'engagent à préserver et non compenser les zones de biodiversité établies.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la modification ci-dessus.

#### MONSIEUR LE MAIRE

Eddie, tu souhaites intervenir, compléter ?

#### MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Simplement dire que je ne comprends pas trop pourquoi cet amendement est mis sur la table ce soir. Je rappelle que si on travaille à partir déjà du PC, puisqu'il y a un PC qui a fait l'objet d'un arrêté, ce PC est conforme au PLUH. Il prend en considération cette zone dite d'espace végétalisé à valoriser puisque ça a été pris en considération dans la phase 1. Il n'y a pas lieu qu'elle ne soit pas non plus prise dans la phase 2. Donc, pour moi, cet amendement n'a pas lieu d'être.

#### MONSIEUR LILIAN MORINON

Vous parlez bien du permis de construire qui est en contentieux ?

#### MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Je vous propose que nous mettions aux votes.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

#### **Amendement n°3 rejeté**

**6 votes pour** : Ghislaine ARCARO, Lilian MORINON, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Alexandre DIOT, Benoît ERACLAS, Guillaume BOUCHARLAT

**26 votes contre**

#### MONSIEUR LE MAIRE

Et enfin, un dernier amendement, Madame ?

#### MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Amendement 4.

Considérant que ce programme s'insère dans un espace très résidentiel au nord, à l'est et au sud,

Considérant les nuisances globales aux riverains,

Considérant que les propriétaires des parcelles BW 271 et BW 272 vont subir un encerclement par une voie passante sur la moitié du périmètre de leur tènement d'un côté et par la construction d'immeubles de trois étages R+2 + attique, soit une hauteur de 12 m environ de l'autre,

Considérant que les propriétaires des parcelles BW 271, BW 272 seront vraisemblablement impactés par une baisse très significative de la valeur de leur propriété,

Considérant qu'en raison du nouveau trafic des véhicules, tous les riverains de l'impasse du Chalet seront impactés par une baisse de la valeur de leur propriété,

Considérant que la qualité de vie des habitants du quartier va diminuer et suite aux explications données lors du Conseil municipal du 7,

Nous proposons la modification de cette délibération pour : requalifier le PUP afin que celui-ci oriente les promoteurs à ne pas dépasser le R+1 sans attique.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la modification ci-dessus.

#### MONSIEUR LE MAIRE

Eddie, de la même manière.

#### MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Alors moi, de la même manière, je rappelle que là, ce soir, on parle d'un PUP, on parle d'une convention, on ne parle pas d'un PC. Aujourd'hui, c'est vous qui dites que l'immeuble fera plus de trois étages plus attique, avec un R+2, enfin bon, aujourd'hui, moi, je ne sais pas, j'ai... On a un plan, c'est vrai de schéma directionnel, mais rien n'est entériné. Sans divulguer grand-chose, mais il me semble que j'ai cru comprendre que les propriétaires des terrains BW 271 et BW 272 étaient en négociation avec les promoteurs pour un protocole. Donc, pour moi, pareil, cet amendement n'a pas lieu d'être.

#### MONSIEUR LE MAIRE

Très bien, merci. Je vous propose donc qu'on mette au vote ce quatrième amendement de la même manière. Qui est pour ? Qui est contre ? Merci. Qui s'abstient.

#### **Amendement n°4 rejeté**

**6 votes pour** : Ghislaine ARCARO, Lilian MORINON, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Alexandre DIOT, Benoît ERACLAS, Guillaume BOUCHARLAT

**26 votes contre**

Donc, dans la continuité, je vais donner la parole aux citoyens et c'est Marie THIOLAS qui va faire son intervention, merci. Et ensuite, Michel MALTRAIT.

#### MADAME MARIE THIOLAS

Oui, merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, mesdames et messieurs.

Lors de la Commission municipale du 27 novembre dernier, nous avons été amenés à donner notre avis sur le Plan urbain partenarial, dit « PUP ». Il s'agit d'un nouveau projet dont la complexité exige un certain nombre d'éclaircissements. Lors de cette commission, notre devoir d'élus est d'analyser l'impact du projet pour l'intérêt général.

Monsieur MORINON, vous avez usé de la commission permanente afin de servir vos intérêts personnels. De surcroît, vous avez prétendu que la Ville pouvait vous exproprier du seul fait de laisser votre parcelle dans le PUP élargi.

Je suis profondément choquée par cette attitude qui nuit à la confiance que les habitants de Corbas doivent trouver dans les pouvoirs publics. Et ce soir, notre groupe votera dans l'intérêt des Corbasiens.

Merci, Monsieur le Maire.

#### MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Michel MALTRAIT ?

#### MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Oui, bonsoir à toutes et tous. Alors, pour ma part, trois remarques.

La première, c'est que vous nous demandez de prendre des positions qui iraient à l'encontre, éventuellement du PLUH puisque le PUP s'inscrit dans le PLUH, alors que le PLUH est voté par la Métropole. Il est donc bien évident que nous ne pouvons pas, nous, voter quelque chose qui va à l'encontre des possibilités offertes par le PLUH, puisqu'il a été voté par la Métropole. Donc, ces amendements sont parfaitement inopérants. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que vous nous avez insultés. Moi, je me sens parfaitement insulté par vos écrits et par vos propos Madame GAUSSUIN-PISKULA, parce que quand on m'accuse de collusion, et vous êtes tous insultés, les gens de la majorité, là. On nous insulte, on nous accuse de collusion entre nous pour commettre une infamie, c'est-à-dire profiter de notre statut d' élu municipal de la majorité pour faire du mal à une personne nommément désignée, Monsieur MORINON. Ça, c'est une insulte, parce qu'on est très loin de la réalité. On est là dans l'intérêt général et on n'est pas là pour faire du mal à Monsieur MORINON. Ça serait, d'ailleurs, donner beaucoup d'importance à Monsieur MORINON que de croire qu'il occupe nos esprits au quotidien, ça, c'est clair, pour qu'on veuille lui faire du mal.

Le dernier point, c'est que, écoutez, moi, j'ai suivi une formation sur les conflits d'intérêts. J'ai relu le code de l' élu des collectivités territoriales et ce que j'ai appris à ces deux occasions, c'est que je ne suis pas juriste, mais on fera vérifier par des juristes, mais c'est que quiconque est un élu et qui a intérêt à agir, de près ou de loin, pour ou contre une décision qui le concerne directement ou indirectement ne doit pas se trouver dans la salle. C'est la raison pour laquelle on sort à l'occasion des votes pour le Polaris, que sais-je, etc. Or là, Monsieur, vous avez maintenu votre souhait de rester dans la salle, je pense que vous faites une erreur fondamentale et on verra quelle suite il convient de donner à ça.

#### MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Je vous remercie.

Moi, je voulais juste dire un mot. Je rappelle simplement une vérité. Les sujets dont on parle, les terrains qui se vendent, ce n'est pas la Ville de Corbas qui les vend. En l'occurrence, c'est un particulier. Enfin, un particulier, la famille d'un particulier, dirons-nous, voilà. Et pour ceux que ça intéresse, vous pouvez aller sur le site de la DVF et vous irez par vous-mêmes voir le montant de la vente et des parcelles dont on parle, un peu plus de 5 000 m<sup>2</sup>, et le montant de la vente, je vous laisserai en prendre connaissance.

#### MONSIEUR LILIAN MORINON

Qu'est-ce que vous entendez par « la famille d'un particulier », Monsieur le Maire ? Vous pouvez être plus précis dans vos termes, s'il vous plaît ?

MONSIEUR LE MAIRE

La famille d'un particulier, c'est un particulier.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Oui, allez-y.

MONSIEUR LE MAIRE

Et en l'occurrence, votre nom de famille apparaît dans tous les documents puisque vous êtes...

MONSIEUR LILIAN MORINON

Et donc, si ce n'est toi, c'est donc ton frère. Voilà. Vous mettez tout le monde dans le même sac.

MONSIEUR LE MAIRE

Je pense que la réponse est là. Un petit peu votre sœur aussi. Enfin bref, on ne va pas s'étendre là-dessus.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Bravo.

MONSIEUR LE MAIRE

Je voulais simplement...

MONSIEUR LE MAIRE

Bravo à vous, oui.

Préciser, en complément des termes qui viennent d'être tenus par mon adjoint, simplement la charte de l'élu local, elle dit dans l'article 2 : « Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel directement ou indirectement ou de tout autre intérêt particulier. »

Troisième point, « l'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts, lorsque ses intérêts personnels sont en cause. Dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et les votes. » Voilà. Très bien. Je pense que ça résume de manière très aiguë et très singulière...

MONSIEUR LILIAN MORINON

Donc, la délibération est annulée puisque j'étais resté dans la salle.

MONSIEUR LE MAIRE

C'est vous qui avez pris vos responsabilités, Monsieur. Pas de problème. Vous avez pris vos responsabilités, je vous ai invité tout à l'heure.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Je vous ai demandé pourquoi, vous ne m'avez pas rappelé à ces éléments. Donc, c'était un manque d'information.

*Brouhaha*

MONSIEUR LE MAIRE

Je vous ai rappelé tous ces éléments, Monsieur. Alors là, même tout le monde a rigolé, la preuve.

Sur ce, on va passer de temps plus avant. Je pense qu'on y a déjà consacré quand même beaucoup de temps. Les explications étaient, ma foi, particulièrement pertinentes.

Mesdames et Messieurs, je vous propose, donc que nous mettions aux votes ce point : signature d'une convention de projet urbain partenarial.

Tu veux terminer ? Oui, allez, je t'en prie, on te laisse terminer.

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Donc, en conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention numéro 2 du Projet urbain partenarial à signer entre la Métropole, la Ville de Corbas, la société SAGEC et l'ESH Alliade Habitat relative à la réalisation d'un programme immobilier d'environ 3 700 m<sup>2</sup> de SDP, situé sur le secteur de Corbetta ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ou tout autre document nécessaire à sa mise en œuvre et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Donc, nous pouvons procéder au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Adopté à la majorité**

**Avec 6 Votes contre** : Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUINPISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO

**3) AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SPL D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (SPL OSER) ET AUTORISATION AU REPRÉSENTANT A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

MONSIEUR LE MAIRE

Bon, sujet suivant. Toujours Eddie BREVALLE. Augmentation de capital de la SPL D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (SPL OSER) et autorisation au représentant à l'assemblée générale extraordinaire, Eddie.

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Voilà, on va attendre que Monsieur MALMAZET sorte de la salle.

MONSIEUR LE MAIRE

Il doit sortir.

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

Conflit d'intérêts, c'est ça ?

MONSIEUR LE MAIRE

Tout à fait.

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Merci. Donc, nous sommes actionnaires de la SPL OSER qui nous assiste dans la rénovation énergétique de nos bâtiments. Cette SPL renouvelle une cinquième période d'ouverture de capital dans l'hypothèse où une collectivité souhaiterait adhérer. Pour plus de simplicité, c'est le conseil d'administration qui organisera ces opérations. Le montant de l'ouverture est de 500 000 € pour une période de 26 mois. Il convient donc d'autoriser notre représentant à l'assemblée générale extraordinaire de la SPL à voter en faveur de l'augmentation de capital, dans les conditions exposées au rapport.

Il y a des questions, des interventions ?

MONSIEUR LE MAIRE

Non, il n'y a pas de question ni d'intervention.

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Alors, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser notre représentant aux assemblées générales de la SPL d'efficacité d'énergétique SPL OSER à voter en faveur de la délégation par l'assemblée générale au conseil d'administration de l'organisation d'augmentation de capital, ayant les caractéristiques énoncées audit rapport.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Je vous propose que nous mettions aux votes.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient. Merci, unanimité.

Sujet suivant, toujours Eddie BREVALLE.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**2 Abstentions : Sandra GAUSSUIN PISKULA, Alexandre DIOT**

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Non, il n'y a pas d'unanimité.

MONSIEUR LE MAIRE

Oui, je croyais que vous avez levé la main. Pardon, alors.

MONSIEUR ALEXANDRE DIOT

Madame GAUSSUIN-PISKULA et moi-même, nous ne nous prononçons pas sur ce vote.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

On ne se prononce pas.

MONSIEUR LE MAIRE

D'accord, je pensais que vous... Dans un même élan, abstention, vous ne prenez pas part au vote, abstention, d'accord.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Ne prend pas part au vote. Ni moi ni Monsieur DIOT.

MONSIEUR LE MAIRE

Pour les sujets qui vous concerne directement, je vous invite à sortir. Oui. Voilà. De toutes les manières, oui. OK.

Bon, troisième point, c'est modification du pack d'actionnaires SPL D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE.

#### **4) MODIFICATION DU PACTE D'ACTIONNAIRES SPL D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Donc, lors de la création de cette SPL OSER, les actionnaires ont entendu accompagner leur participation au capital de cette société par la mise en place d'un pacte qui a pour objet, en complément des statuts, de fixer les engagements des parties ainsi que les règles de fonctionnement et de gestion de cette société. La période de dix années de validité est donc échue.

À l'occasion de ce renouvellement, il est proposé de toiletter le document afin de tenir compte de l'évolution de la société et d'en simplifier sa gestion. Il s'agit de modifier la clarification et la forme d'une part, et d'autre part, d'adopter le principe de renouvellement par tacite reconduction et de supprimer toutes les clauses liées à la durée de dix années, devenues inopérantes, du fait de la reconduction du pacte.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'ensemble des modifications proposées ainsi que le nouveau pacte d'actionnaires modifié et tel que présenté en annexe 3 dudit rapport.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci, je vous propose que nous mettions aux votes. Il n'y a ni question ni intervention sur ces sujets.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **5) MODIFICATION DES STATUTS DE LA SPL D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (SPL OSER) ET AUTORISATION AU REPRÉSENTANT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

*Christophe MALMAZET, Alexandre DIOT et Sandra GAUSSUIN-PISKULA sortent de la salle.*

## MONSIEUR LE MAIRE

Toujours Eddie BREVALLE. On passe à la modification des statuts de la SPL et autorisation au représentant à l'assemblée générale extraordinaire.

## MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Oui, donc là, c'est une simple modification administrative. Il s'agit simplement de la modification de forme des statuts qui prend en compte le changement de nom de cette société SPL et son changement d'adresse. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les modifications des articles 3 : dénomination et 4 : siège social des statuts de la SPL D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE appelée SPL OSER, d'autoriser son représentant aux assemblées générales de cette SPL D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE à voter en faveur de ces modifications statutaires.

## MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Là encore, pas de question ni d'intervention ? Je propose donc que nous mettions aux votes.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie

Toujours Eddie BREVALLE.

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

## **6) RÉDUCTION DE CAPITAL DE LA SPL D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (SPL OSER) ET AUTORISATION AU REPRÉSENTANT A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

## MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Il reste encore un sujet toujours sur la SPL. Donc, réduction de capital de la SPL D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE et autorisation au représentant à l'assemblée générale extraordinaire.

La Région Rhône-Alpes a demandé à la SPL de récupérer son capital pour un montant total de 4 950 000 €, qu'elle souhaiterait orienter vers d'autres projets. Initialement, la SPL avait besoin d'un capital important pour garantir des emprunts importants qu'elle souscrivait pour le compte de ses adhérents. Elle ne procède plus comme cela, du fait d'une modification de la loi. Il convient donc de décider de faire droit à la demande de la Région en totalité, partiellement ou pas. Il convient donc de délibérer sur le rachat par la société d'actions dans le capital social de la SPL, en vue de leur annulation et de l'autorisation, par conséquent, à déléguer au conseil d'administration l'organisation de la réduction du capital.

Il est donc proposé, ce soir, au Conseil municipal, d'autoriser son représentant aux assemblées générales de la SPL à voter en faveur de la délégation par l'assemblée générale au conseil d'administration de l'organisation de la réduction du capital, de décider d'accepter pour la totalité la proposition de rachat d'action faite par la société à ses actionnaires aux conditions définies audit rapport.

## MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Là encore, pas de question ni d'intervention. Donc, je vous propose que nous le mettions aux votes.

Qui est pour ? Je vous remercie.

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

## **7) SEMCODA – 20 CHEMIN DE GRANGE BLANCHE - ANNULATION DE SUBVENTION**

MONSIEUR LE MAIRE

Eddie BREVALLE toujours, SEMCODA 20 chemin de...

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

On va peut-être demander aux gens de re-renter dans la salle.

MONSIEUR LE MAIRE

Oui. C'est vrai.

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Et je vais appeler, donc Monsieur Vivien GATCHUESI FEGUENG de sortir de la salle, s'il vous plaît.

MONSIEUR LE MAIRE

Eddie, annulation de la subvention.

Je précise qu'il y aura, attends, pardon, il y aura des questions et des interventions sur ce point.

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

D'accord. Le Conseil municipal, en date du 5 avril 2018, avait approuvé l'attribution d'une subvention de 67 620 € à la SEMCODA pour la restructuration de l'ancien EHPAD en logement collectif. Or, cette opération n'a pas été réalisée par SEMCODA. Il convient donc, ce soir, d'annuler cette demande de subvention.

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Donc, s'il y a des...

MONSIEUR LE MAIRE

Que va devenir l'ancien EHPAD qui, d'après certains, tombe en ruine ?

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Tombe en ruine, aujourd'hui, je suis un peu surpris qu'on pose cette question, parce qu'il y a un affichage quand même, il y a un PC qui a été acté. Donc, cet EHPAD va être aujourd'hui rénové, va faire l'objet d'un reconditionnement par 39 logements collectifs et heureux d'avoir, pour la première fois, sur notre territoire une opération avec, pour la première fois, 15 logements en bail réel et solidaire, logements qui ont été actés et validés il y a quelques semaines par l'Office foncier solidaire du Grand Lyon.

MONSIEUR LE MAIRE

Tu peux préciser, notamment le BRS.

### MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Le BRS, de l'accession avec des coûts qui seront beaucoup moindres, puisque le BRS, c'est que vous avez un foncier sur le... Vous êtes, pardon, propriétaire de votre logement, mais pas du terrain, pas du foncier, ce qui va permettre à des personnes sur notre territoire de pouvoir bénéficier pratiquement par rapport aux prix qui sont appliqués sur notre territoire, environ 40 à 50 % moindre le mètre carré.

### MONSIEUR LE MAIRE

Bien entendu, vous l'aurez, tous compris, permettre à des gens d'accéder à la propriété à moindre coût sur de belles réalisations, c'est important. Et très sincèrement, le BRS on s'y était intéressé très rapidement. On avait rencontré, je me souviens avec Eddie, la directrice de l'Office foncier qui nous a expliqué le principe. Donc, il avait fallu aussi s'approprier ce mécanisme. Et peu de villes étaient sur le sujet et là, il suffit d'observer, peu importe d'ailleurs la coloration politique des villes et beaucoup rentrent sur le sujet du BRS qui est aussi, il faut le souligner, porté par la Métropole de Lyon puisque ce n'était, non pas un dispositif, je le précise, métropolitain mais un dispositif d'État qui sont faits aussi pas mal en Île-de-France. Voilà.

Eddie ?

### MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Par conséquent, il est proposé au Conseil...

### MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Il y a une intervention.

### MONSIEUR LE MAIRE

Pardon, je vous en prie.

### MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Merci, Monsieur le Maire. Une petite intervention très courte pour dire qu'on est contents et qu'on vote pour, naturellement.

Juste une question ou un regret, c'est que ces cinq ans là pendant lesquels, malheureusement, cet EHPAD a été fermé, aurait pu, peut-être, en tout cas, on aimerait bien avoir votre feedback là-dessus, être utilisé pour faire des baux solidaires aux étudiants, notamment, on a vu de nombreux reportages qui existent pour la mise à disposition aux étudiants de bail ponctuel précaire de quelques mois qui permettent de loger des étudiants dans des anciens EHPAD. Et c'est des choses qui existent dans de nombreuses villes nationalement, quelle que soit la couleur politique d'ailleurs. Et ça aurait permis, pendant ces cinq ans, de pouvoir loger des étudiants à des loyers modérés. Voilà.

### MONSIEUR LE MAIRE

Apporter une réponse très factuelle.

### MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Oui, ça sera très factuelle. La Commune n'était pas propriétaire du tènement. Le propriétaire de cet EHPAD était la SEMCODA. L'opération n'a pas pu se faire via la SEMCODA pour des problèmes qui les concernent. SEMCODA donc a revendu ce terrain. Enfin, c'est la Métropole donc qui a fait une démarche pour acquérir à nouveau ces terrains et remettre un nouveau bailleur en lieu et place. Et cette opération, elle a été faite début d'année 2023 et vous voyez, aujourd'hui, 2024, eh bien, voilà, l'opération va pouvoir

se faire. Mais c'est au détriment, enfin, ce n'est pas à cause du non d'une non volonté de la municipalité. On n'était pas propriétaires, on n'avait pas, on n'était pas maître du jeu.

#### MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Pour info, c'est... l'un n'empêche pas l'autre, voilà. Donc, c'est une proposition, en tout cas à avoir en tête sur un prochain logement. Cette solution est possible, a été faite dans de nombreuses villes en France.

#### MONSIEUR LE MAIRE

Oui. Mais encore aurait-il fallu que les propriétaires l'acceptent. Et puis, je peux vous dire que la jeunesse de cette situation, je la connais bien et Eddie la connaît très bien. Le projet de SEMCODA, il était aux antipodes de ce qu'on avait défini au préalable, puisque là, vous auriez eu tout loisir de parler de nombreux logements. Donc, j'ai mis, avec mon adjoint, tout mon poids dans le débat pour que SEMCODA et les promoteurs qu'il avait décidé de prendre ne mènent pas à bien leur projet. Et c'était vraiment dans l'intérêt de tous les Corbasiens et je pense en particulier, là encore, aux gens qui habitent en proximité. Et deuxièmement, j'ai mis tout mon poids dans la balance pour que la Métropole de Lyon prenne la décision d'acheter ce bâtiment et après, de lancer une consultation. Ont répondu à un certain nombre de bailleurs pour pouvoir répondre à la demande qui était la nôtre et en soi, le projet, tel qu'il est. Et d'ailleurs, nous ne manquerons pas, Mesdames et Messieurs, de le présenter dans les prochaines semaines, on laissera passer les fêtes, mais de le présenter dans les prochaines semaines via le conseil de quartier à tous les gens qui voudront bien s'informer sur le sujet. Et très sincèrement, je pense que c'est un très, très beau projet. Et je vous remercie de vous en féliciter. Merci.

#### MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Ce qu'il veut aussi dire, Monsieur le Maire, et c'est très bon, on note que dans certains cas, vous mettez tout votre poids pour réduire le nombre de logements dans l'intérêt général.

#### MONSIEUR LE MAIRE

Eddie ?

#### MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Donc, par conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'annuler la délibération du 5 avril 2018, approuvant l'attribution d'une subvention de 67 620 € à la SEMCODA et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire s'y rapportant.

#### MONSIEUR LE MAIRE

Merci, je vous propose que nous le mettions aux votes.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, à l'unanimité.

#### **Délibération adoptée à l'unanimité**

#### MONSIEUR LE MAIRE

Eddie, toujours.

#### MONSIEUR EDDIE BREVALLE

On va peut-être demander à Vivien de rentrer.

**8) REVISION N° 1 DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR LES OPÉRATIONS DE RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES DES BÂTIMENTS – PLAN PLURIANNUEL D’INVESTISSEMENT 2023-2025 – ANNÉE 2024**

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Révision numéro 1 des autorisations de programme et de crédits de paiement pour des opérations de rénovations énergétiques des bâtiments dans le plan pluriannuel d’investissement 2023-2025. Donc là, on va parler pour l’année 2024.

Je vous propose d’amender l’AP/CP relatif aux rénovations énergétiques pour quatre opérations, et ce, pour un montant global de près de 4 millions d’euros pour le mandat. Ces opérations sont mises à jour, en fonction de l’avancement des projets. Il s’agit donc du groupe scolaire Marie-Curie, au niveau donc de la maternelle, du Centre culturel et de la Villa 33 chemin des Terreaux ainsi que d’un programme résiduel transversal.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d’approuver la révision N° 1 des quatre programmes d’investissement de rénovation énergétique, votés en AP/CP dans les conditions décrites au rapport.

MONSIEUR LE MAIRE

Il n’y avait ni question ni intervention sur ce point, donc je vous propose que nous le mettions aux votes.

Qui est pour ? Je vous remercie. Pas de contre ? Pas d’abstention ?

Très bien. Merci, Eddie.

**Délibération adoptée à l’unanimité**

MONSIEUR LE MAIRE

Alors, simplement, on va avancer le point qui était le point numéro 29, une intervention concernant la modification du règlement des conseils de quartier, là maintenant. Donc, je vais laisser la parole à Saliha MAKHLOUF.

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Monsieur le Maire, on ne peut pas modifier l’ordre du jour comme ça.

MONSIEUR LE MAIRE

Si, on peut.

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Non, non. On ne peut pas modifier un ordre du jour comme ça. Il faut nous prévenir à l’avance. Il y a un ordre qui est prévu dans un ordre du jour, on ne peut pas modifier un ordre du jour comme ça.

MONSIEUR LE MAIRE

Bien sûr qu’on peut.

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Bah, on demandera à Monsieur le Préfet, avec plaisir et à l'AELO, l'association des élus locaux d'opposition qui vous dira le contraire, j'en suis sûr.

MADAME SOUADE KACI

Carrément au préfet ? Il a peut être autre chose à faire le préfet.

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Parce que c'est un peu facile, sinon. On ne vient que quand on veut et puis, on réajuste tout et après, on s'en va. Ça ne marche pas comme ça, la démocratie, Monsieur le Maire.

MONSIEUR LE MAIRE

Non, mais il y a d'autres raisons

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Vous ne prenez pas la parole, sinon, moi, je la demande.

MONSIEUR LE MAIRE

Oui, voilà. Vous n'avez pas la parole, sinon mon collègue me la demande. D'accord. Donc, comme vous la prenez librement, vous voyez ....

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Je veux bien... prenez là.

MONSIEUR LE MAIRE

Vous voyez à quel point on fait preuve d'ouverture, de tolérance à votre égard. Vous prenez la parole comme ça sans même me la demander. Voilà.

Donc, je vais laisser la parole à Saliha MAKHLOUF qui va nous présenter sa délibération, Saliha.

**9) MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES CONSEILS DE QUARTIER**

MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

Monsieur le maire, merci, tout d'abord d'avoir accepté de modifier l'ordre des délibérations. Et permettez-moi de simplement vous faire part de ma déception humaine, parce que la raison pour laquelle je dois quitter le bureau municipal n'est pas une convenance anecdotique, c'est des contraintes personnelles familiales. Quand on est élu, on fait ce qu'on peut, avec les conditions qui sont les nôtres et on est engagés au quotidien chacun avec les conditions qui sont les nôtres. Donc, Monsieur le Maire avait toute la latitude pour accepter ou non, et il a eu la sympathie, l'humanité d'accepter cette contrainte qui était la mienne, voilà.

Je voulais juste le préciser et faire une mise en contexte qui est essentielle, pour ne pas rentrer dans cette configuration qui est d'on fait ce qu'on veut. Non, on ne fait pas ce qu'on veut, on fait ce qu'on peut quand on est élu.

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Non, non, Madame, il y a des règles démocratiques.

MONSIEUR LE MAIRE

C'est bon, c'est bon, c'est bon, Monsieur ERACLAS, je veux dire simplement...

SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

Je remercie donc l'ensemble des élus qui ont accepté cette modification. Pour en revenir...

MONSIEUR LE MAIRE

Saliha, attends, attends, laisse-moi préciser... laisse-moi préciser une chose, s'il te plaît.

MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

Oui.

MONSIEUR LE MAIRE

Sur cette délibération, il y aura une question et une intervention, deux interventions même. Une de l'opposition et une du PC.

MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

Effectivement, ça ne change rien au déroulé de la délibération, hormis la... le séquençage, merci.

Pour en revenir au fond du sujet, tout d'abord, permettez-moi de remercier, dans le cadre de la délégation qui est la mienne, démocratie participative qui intègre pleinement et essentiellement les conseils de quartier, de remercier tout d'abord les habitants. Les habitants qui constituent des bénévoles et des conseillers de quartier engagés, bénévoles, c'est important de le préciser et qui font également les habitants comme ils peuvent dans les conseils de quartier et à la hauteur de ce qu'ils peuvent, la première chose.

Ensuite, permettez-moi de remercier l'ensemble des conseillers municipaux qui nous font confiance sur le terrain, dans les actions qui sont menées en transversalité avec l'ensemble des adjoints, des conseillers délégués et des conseillers, dans les actions menées au quotidien.

Et dernièrement, permettez-moi de remercier, Monsieur le Maire, pour la confiance qu'il m'a accordée en début de mandat et la confiance qui est renouvelée ce soir.

Ce soir sera voté la modification de la charte des conseils de quartier et la désignation des élus qui coordonnent et qui animent ces espaces de discussion et de travail avec les habitants.

Permettez-moi aussi de rappeler, s'il vous plaît, qu'à Corbas, il y a une réelle volonté de faire vivre la démocratie participative et notamment, depuis des années, les conseils de quartiers qui sont l'essence même de la démocratie participative.

Permettez-moi aussi de rappeler, s'il vous plaît, qu'il n'y a aucune obligation pour la Ville de Corbas de mettre en place ces conseils de quartier puisque la loi demande... oblige les communes, les villes de plus de 80 000 habitants à mettre en place ces dispositifs. Ce qui signifie qu'à Corbas, au-delà de la loi, on fait ce qu'on pense, on fait ce qu'on considère être bien pour les habitants, et ça l'est depuis presque 15 ans, si je ne dis pas de bêtises, on est à 15 ans des conseils de quartier. Ce n'est pas neutre, c'est un

engagement, c'est du travail au quotidien, c'est des réunions toute la semaine, pour les élus, pour les habitants, pour l'ensemble des personnes qui participent.

Ensuite, suite à tous les échanges que j'ai pu avoir avec les habitants qui sont engagés et ceux qui voient de loin ou de très bien près les conseils de quartier, on est soucieux que le conseil de quartier ne soit pas un... qu'il demeure, pardon, un espace d'expression qui appartient aux habitants, et pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie et au vivre ensemble et au lien social.

Pour le fonctionnement, il faut, et il est même nécessaire qu'il y ait un lien entre le conseil des quartiers et la municipalité. Donc, dans une logique d'amélioration de ce lien et de progression, avant de modifier la charte des conseils de quartier, on a fait... on a consulté, on a échangé avec les conseillers de quartiers qui ont travaillé durant cette première partie de mandat et qui ont vu justement tous les axes d'amélioration, parce qu'il y a des axes d'amélioration, à devoir travailler. Et on a pris en compte ces suggestions, on a pris aussi en compte les suggestions qui avaient été apportées par l'opposition. Donc, au croisement de tout ça, on a... on vous propose une modification de la charte des conseils de quartier. Je vais vous épargner la lecture de l'ensemble de cette charte et me centrer sur simplement les modifications apportées, j'imagine que vous avez pris tous le temps de la lire avec attention et sérieux.

Donc, dans le premier changement opéré. La composition des conseils de quartier est mixte entre habitants et élus. Cette composition doit tendre vers la parité homme-femme. Typiquement, c'est un sujet qui a été souligné par l'opposition, qui allait de sens pour nous, il nous a été demandé de le préciser et chose faite et actée sur cette modification.

Ensuite, nous avons ces sujets... sur l'article 3, pardon, ces sujets peuvent nécessiter la présence d'un rapporteur ou d'un expert pour faciliter la bonne compréhension des enjeux et permettre la discussion des propositions. Ces invitations sont laissées à l'appréciation de la présidence. Il s'agit de la présence, si je vous fais une petite... explication, pardonnez-moi, très brève de la présence ponctuelle de certains élus dans les instances des conseils de quartier. En l'occurrence, c'est sans doute moi qui suis amenée à aller dans les conseils de quartier pour apporter des explications dans mon rôle de transversalité et alimenter d'un conseil de quartier à un autre, et c'est souvent à la demande des habitants. Et sur des thématiques précises, on vient d'aborder de manière très profonde le sujet de l'urbanisme sur des, des sujets qui demandent une expertise d'un élu, on fait appel à l'élu pour qu'il vienne donner des explications qu'on ne maîtrise pas forcément et qui permet d'apporter des réponses aux habitants et ils en sont très souvent, et même systématiquement, très satisfaits.

Ensuite, une autre amélioration à la charte des conseils de quartier. Il est indiqué : « le conseil de quartier se réunira au moins deux fois par an, notamment, en juin, pour la réunion des bilans interquartiers ». Sachez qu'au travers des discussions que nous avons pu avoir avec les habitants et les conseillers de quartier, il y a une réelle volonté de plus de lien entre les quatre conseils de quartier, d'un décloisonnement. Donc, on en a pris acte et on va travailler sur cette deuxième partie de mandat, à avoir plus de liens inter-conseils de quartier.

L'avant-dernier élément si je... non, il m'en reste encore trois, le bureau.

Sur l'article 5, fonctionnement du bureau : « le bureau peut décider de remplacer un de ses membres dès lors que ce dernier a au moins trois absences non justifiées. Les modalités de cette décision sont laissées à l'appréciation du bureau dans son propre fonctionnement, à condition de respecter les principes de transparence, de non-discrimination et de tendre à une composition paritaire. Le bureau peut également constituer une liste de suppléants issue du collège des habitants volontaires afin de pallier à toute absence ponctuelle du membre du bureau ». L'idée étant sur cette... ce cadre... ce sujet-là, de donner un cadre commun à l'ensemble des conseils de quartier et de pouvoir adapter à la convenance et entre accord des membres des conseils de quartier en fonction de la réalité du conseil de quartier.

Ensuite, article 7, durée du mandat des conseillers de quartier et renouvellement. « Les modalités de désignation sont laissées à l'appréciation dans son bureau... dans son bureau propre, pardon, fonctionnement, à condition de respecter les principes de transparence, de non-discrimination, et de tendre à une composition paritaire. On est dans le même cas de figure de ce que je viens de vous dire avant. On donne un cadre commun avec une forme de souplesse et la capacité d'appréciation de la réalité de chaque conseiller de quartier qui savent... qui connaissent leur conseil de quartier, qui connaissent la réalité de leur... de leur ville, et qui peuvent évaluer en fonction de la situation, comment ils peuvent... ils peuvent prendre les décisions.

Ensuite, vous ayant fait état de description des modifications. Je vais vous faire part de la désignation des élus pour le bon fonctionnement des conseils de quartier. Je vais vous donner les noms. Alors...

MONSIEUR LE MAIRE

Attends, Saliha.

MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

Oui, pardon.

MONSIEUR LE MAIRE

On va voter tout d'abord sur les éléments de charte...

MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

Oui...

MONSIEUR LE MAIRE

Et puis après, on votera pour la composition

MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

Oui, ok, ok, ça marche.

MONSIEUR LE MAIRE

OK. Et sur l'intervention, on le prend après ? On le prend après, ça sera peut-être plus simple.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Comme vous voulez, mais on avait des questions.

MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

J'allais y répondre, je finis les...

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

On pourra les poser ?

MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

Je vais vous apporter des réponses.

MONSIEUR LE MAIRE

Vous allez les poser, je vous donnerai l'autorisation de les poser, mais si, pas de problème.

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

(Hors micro) c'est la règle encore une fois.

MONSIEUR LE MAIRE

C'est une règle, si vous voulez, voilà. Mais vous pourrez. Mais je vous propose que... qu'on mette au vote pour un bon déroulement. OK. Sur les principes de la charte... y a-t-il des oppositions ?

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Moi, je trouve étrange qu'on ne puisse pas poser des questions avant de voter, qu'on ne puisse pas faire nos interventions avant de voter, voilà on modifie l'ordre de l'ordre du jour...

MONSIEUR LE MAIRE

Allez, on part sur le principe de poser des questions parce qu'après, c'est un peu compliqué.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

On fait ce qu'on peut, mais on ne fait pas ce qu'on peut, on fait ce qu'on doit, il y a des règles.

MONSIEUR LE MAIRE

Non mais il y a beaucoup de questions, c'est aussi ça derrière

MONSIEUR LE MAIRE

Alors, on vous laisse...

MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

Alors, si vous me permettez, je finis le fil rouge et je réponds aux questions, ce qui vous permettra de rebondir dans votre intervention ?

MONSIEUR LE MAIRE

Ah non, laissez-les poser les questions et puis après, quoi...

MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

Ah, d'accord.

MONSIEUR LE MAIRE

On va laisser les questions venir, Madame, je vous laisse la parole.

MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

D'accord, OK, OK.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Merci. Alors, est-ce que vous pourriez nous indiquer pour chacun des quatre conseils de quartier 2020-2023 le nombre de conseillers de quartiers habitants, c'est-à-dire non élus, étaient-ils de 25 pour chaque conseil de quartier en 2020 jusqu'en 2023 ? Merci.

MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

Ah, mais vous posez tout...

MONSIEUR LE MAIRE

Non mais prends-la, prends-la, prends-la, donne la réponse.

MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

Ah, OK. Alors, attendez... votre question, c'est le nombre de conseillers de quartier sur la période 2020-2023 ? C'est ça ?

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Ma question est de savoir, puisqu'il est prévu que dans le conseil de quartier, il y a 25 conseillers habitants, je voulais savoir si dans chacun des quatre conseils de quartier, lors du mandat 2020-2023, il y avait bien 25 conseillers habitants ? Peut-être qu'il y en avait moins ? Ou ils étaient bien de 25 pour chacun des quatre.

MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

Alors, suite à une mobilisation de l'ensemble des élus et des conseillers de quartier pour un appel à candidature, pour la période 2020-2023, sur le quartier Sud nous avons 21 habitants, sur le village 15 habitants, sur le Bourlione 18 habitants, et les Balmes 25 habitants.

MONSIEUR LE MAIRE

OK ? Merci.

MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

Ensuite ?

MONSIEUR LE MAIRE

Question suivante, s'il vous plaît ?

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Question suivante, les 11 membres du bureau, qui sont prévus, sont-ils restés jusqu'au terme de leur mandat ? Ou y a-t-il eu des démissions lors du mandat 2020 2023 ? Et si oui, combien ? Et s'il vous plaît, par conseil de quartier, par conseil de quartier, merci.

MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

Alors, j'ai eu trois démissions officielles pour le conseil de quartier des Balmes. Aucune autre démission officielle ne m'est parvenue.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Question suivante ?

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

À la réunion bilan interquartier rassemblant tous les conseils de quartier du 27 novembre 2023, combien de personnes habitants, c'est-à-dire qui n'étaient pas élus, étaient présentes ?

MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

Cette réunion, elle avait pour objet de trouver des axes d'amélioration et de travailler, c'était une réunion de travail avec les habitants, je vous avoue que je n'ai pas compté individuellement les personnes. On était plus sur une logique d'apport de solutions et d'améliorations, mais a priori, on devait être à la louche une cinquantaine de personnes.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Une vingtaine, selon nos calculs, on était présent.

MONSIEUR LE MAIRE

Alors, vous posez la question ? Quel est l'intérêt si vous avez la réponse ?

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Y a-t-il...

MONSIEUR LE MAIRE

Il faut être cohérent quand même.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Je pose ma question...

MONSIEUR LE MAIRE

Je m'excuse, hein.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

C'est un droit, pardon, j'ai posé une question, j'entends mes réponses.

MONSIEUR LE MAIRE

Il faut être cohérent.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

J'ai le droit de poser des questions, je les pose.

MONSIEUR LE MAIRE

Je vous laisse la parole.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Je les pose, on reparlera de la cohérence après.

MONSIEUR LE MAIRE

Question suivante, Madame.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Y a-t-il des conseillers de quartier habitants qui ont moins de 25 ans et si oui, combien ?

MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

Alors, il n'y a pas de conseillers de quartier de moins de 25 ans. Toutefois, on avait trois membres qui en avaient moins de 30. Et... j'aimerais, j'aurais aimé, nous aurions aimé avoir des conseillers de quartier qui représentent l'ensemble des tranches d'âge. L'idée, ce n'est pas d'avoir que des jeunes ou des moins jeunes, c'est d'avoir une représentativité. Et si vous avez la solution pour avoir la représentativité, je la veux bien et on la transmettra même à toutes les villes de France qui ont cette problématique.

MONSIEUR LE MAIRE

OK. Question suivante ?

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

À la réunion bilan inter-quartier du 27 novembre, un conseiller de quartier a demandé s'il était envisageable qu'un budget participatif soit octroyé au conseil de quartier, la réponse a été négative. Les conseils de quartier ne disposent pas de budget participatif qu'ils gèrent eux-mêmes, alloués aux projets qu'ils conduisent. Pour quelles raisons refusez-vous de mettre en place ce budget participatif ?

MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

Alors, on n'est pas sur des budgets... alors, la question n'était pas la négation, la question du budget participatif, elle est juste incarnée différemment. Et je vais vous en démontrer par un exemple concret. On est sur des projets participatifs, exemple, au conseil de quartier Sud, ils ont amené l'idée de créer un coin zen au niveau du Parc de loisirs, ils ont donc fait un travail eux-mêmes en préalable dans les discussions, ils ont amené ça aux services techniques, il y a eu une réflexion sur le mobilier nécessaire, les services ont regardé de leur côté le coût des achats de ce mobilier et de cet investissement au Parc de loisirs, on est à hauteur de 12 000 €, donc ce n'est pas neutre 12 000 €, c'est l'émanation de la volonté du conseil de quartier, donc effectivement, on ne parle pas de budget participatif, mais de projet participatif qui amène un budget. Donc, on est quand même dans une logique d'allouer des fonds aux demandes des habitants et d'incarner leurs propositions par des actions.

MONSIEUR LE MAIRE

Question suivante ?

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

OK, merci. Donc, le 6 décembre 2023, la plaquette distribuée dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de Corbas indique que 25 conseillers par quartier seront désignés en respectant des critères de parité. Donc, on est aujourd'hui le 7 décembre. Confirmez-vous, le 7 décembre, que pour chaque conseil de quartier 2023-2026, vous avez pu obtenir 25 conseillers de quartier habitants ? Et est-ce que cet objectif de parité que nous avons sollicité, que vous avez repris, est-ce qu'on atteint cet objectif de parité ?

MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

Alors, la fin de l'appel à candidatures, ça a pris fin hier soir. Il y a eu plusieurs voies d'accès pour, pour déposer sa candidature. Vous donner un chiffre exact tout de suite, très sincèrement, je ne peux pas, mais ça pourra vous être communiqué dès lors que les services auront comptabilisé, bien évidemment. Il n'empêche qu'au moment où nous avons pris connaissance de votre question, il y avait 12 hommes et 21 femmes qui avaient candidaté au renouvellement des conseils de quartier. Et vous vous en doutez bien, si nous avons la possibilité d'avoir l'intégralité des conseillers de quartier engagés, et si nous pouvions avoir la parité, nous le ferions. Et comme je vous le disais précédemment, si vous avez la solution, nous la voulons bien et nous l'apporterons à l'ensemble des villes de France.

*Échanges hors micro*

MADAME CHRISTINE NONY

Je voudrais apporter une précision

MONSIEUR LE MAIRE

Ouvre ton micro, Christine.

MADAME CHRISTINE NONY

Oui, je voudrais apporter une précision concernant le bureau du conseil de quartier Bourlione-les-Taillis, nous avons eu trois désistements des membres du bureau.

MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

Ah, je te remercie. Merci de compléter du coup, c'est plus juste, merci.

MONSIEUR LE MAIRE

OK, je pense qu'il y a plus de questions. Merci pour ces réponses. Je pense que tu peux enchaîner avant qu'on le mette au vote.

MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

Du coup, je donne la désignation des... ?

MONSIEUR LE MAIRE

Ah, oui.

MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

Oui, je la donne ? OK. Les interventions ?

MONSIEUR LE MAIRE

Non, on vote le...

MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

Ah, OK, ça marche.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Et les interventions ? On ne fait pas d'intervention ?

MONSIEUR LE MAIRE

Ah, parce que vous n'étiez pas sur votre intervention là ? Un petit peu, il y en a après, les interventions. On les prend... on fait le vote là, sinon.

MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

OK.

MONSIEUR LE MAIRE

Allez, moi je propose qu'on fasse le vote.

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Non.

MONSIEUR LE MAIRE

Si, on va faire vote.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

On doit faire des interventions avant un vote.

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Les interventions, c'est pour donner un éclairage sur le vote. Comment vous voulez faire un vote avant les interventions ?

MONSIEUR LE MAIRE

Alors, on fait les interventions si vous voulez. Parce que là, vous êtes sur une bonne lancée, Madame.

MONSIEUR LILIAN MORINON

On marche sur la tête, merci pour vos commentaires Monsieur le Maire.

MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur ERACLAS, vos propos... vous les gardez pour vous-même, c'est tout. Pour votre... votre...

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Pour notre... ?

MONSIEUR LE MAIRE

Pour vos quatre collègues...

MONSIEUR LILIAN MORINON

Donc, vous nous empêchez de parler, Monsieur le Maire, c'est votre...

*Brouhaha de contestations*

MONSIEUR LILIAN MORINON

C'est votre vision de la démocratie.

MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur, ce sont les propos qui sont tenus une nouvelle fois.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Vous venez de dire à Monsieur ERACLAS de se taire. De garder ses propos alors qu'il est élu de la République.

MONSIEUR LE MAIRE

Je lui ai dit simplement de mesurer son propos ni plus ni moins. C'est tout.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

(Hors micro) vous n'avez même pas été élus.

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Pardon ?

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Pardon ?

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

On n'a pas été élu, Monsieur MALTRAIT ?

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

On n'a pas été élu, Monsieur MALTRAIT ?

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Monsieur MALTRAIT, répétez ce que vous venez de dire, qu'on n'a pas été élu ?

MONSIEUR LE MAIRE

Attendez, attendez.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

On n'est pas les élus de la République ?

MONSIEUR LE MAIRE

S'il vous plaît, s'il vous plaît.

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Vous répétez vos propos, Monsieur MALTRAIT, au micro ?

MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

Madame GAUSSUIN-PISKULA...

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Répétez au micro, ayez le courage politique.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

(Hors micro) vous faites partie de l'association des semi-losers, vous êtes des semi-élus et semi losers.

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Oh la la la la...

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Oh semi losers

MONSIEUR LE MAIRE

Michel, les propos, on les mesure.

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Nous faisons partie des élus semi-losers.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Les propos doivent être actés. Nous faisons partie des élus semi-losers, semi-losers, nous avons entendu. Les gens qui ont voté pour nous, ont voté, sont des semi-losers. Très bien.

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Et là, on ne mesure pas les propos, Monsieur le Maire ?

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Et après, on parle de démocratie participative, mais commencez déjà par respecter la démocratie représentative.

MONSIEUR LE MAIRE

S'il vous plaît, sinon, je lève la séance, d'accord ?

MADAME SOUADE KACI

Madame GAUSSUIN-PISKULA, faites votre intervention.

MONSIEUR LE MAIRE

Non, vous arrêtez. S'il vous plaît.

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Pas de propos...

MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur, moi, je vous ai fait une remarque, j'ai fait de la même manière une remarque à mon conseiller délégué.

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Merci.

MONSIEUR LE MAIRE

Il n'y a pas de problème. Vous voyez, l'équité, elle est là.

MADAME SOUADE KACI

Aller on attend votre intervention.

MONSIEUR LE MAIRE

Madame, je vous laisse intervenir.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Donc, Madame MAKHLOUF, vous êtes très investie dans votre fonction de délégué à la démocratie participative. On vous a vue très souriante à la fête des Lumières du 6 décembre aux côtés des habitants des conseils de quartier et il y avait de quoi sourire, parce que c'était une vraie réussite cette fête des Lumières. Bravo pour l'organisation, bravo et merci aux bénévoles mobilisés, merci au service technique de la Ville pour cette fête qui a été un réel succès. C'était une excellente communication sur le sujet.

Madame MAKHLOUF, vous avez une vraie légitimité à postuler au poste d'adjointe à l'événementiel parce qu'une fête, c'est un grand événement qui fédère, mais une fête, ce n'est pas de la démocratie participative. Une fête des Lumières, c'est une organisation qui relève du comité des fêtes. Vouloir réanimer la démocratie à Corbas est un objectif louable que nous approuvons et que nous saluons, mais là où le bât blesse, c'est dans les méthodes de fonctionnement que vous pratiquez au sein des conseils de quartier, par les règles que vous avez mises en œuvre.

Vos règles, elles instituent une démocratie fictive d'une part, et une démocratie sous tutelle d'autre part. Alors, pourquoi une démocratie fictive ? Elle est fictive votre démocratie, parce qu'il n'y a pas de débat, il n'y a pas de controverse. Animer une démocratie dans un quartier, ça consiste à confronter les intérêts contradictoires, des regards divergents. Et pour ça, il faut assumer, il faut assumer d'aborder des sujets qui peuvent être parfois conflictuels. Il ne faut pas avoir peur d'élever le débat sur des sujets qui sont graves. Ils sont capables, les habitants d'un quartier, de parler de sujets importants. Il ne faut pas les sous-estimer et leur donner un rôle uniquement sur des sujets secondaires.

Dans votre règlement intérieur, il est écrit, je cite : « en aucun cas, les conseils de quartier ne pourront être le lieu d'échanges politiques, partisans ou interpersonnels ». Mais ce n'est pas un gros mot le mot politique. Politique, ça veut dire quoi ? Ça veut dire gestion de la cité. Justement, on a envie en tant qu'habitants de parler de la gestion de son quartier. Ça devrait même être ça, le sujet d'un conseil de quartier. C'est marqué dans le règlement intérieur : « en aucun cas, les conseils de quartier ne pourront être le lieu d'échanges partisans... ». Alors, ça, ça veut dire qu'on ne peut pas échanger pour prendre parti, « partisans ». Donc, on ne peut pas échanger pour prendre parti, on ne peut pas se positionner, pas de positionnement, pas de débat, pas de démocratie. « En aucun cas les conseils de quartier ne pourront être également – c'est le règlement intérieur qui le dit – le lieu d'échanges interpersonnels ». Interpersonnels, ça veut dire entre les individus. Alors là, mystère, donc on ne comprend pas cette phrase. Si on ne peut pas échanger entre individus, alors, bah, c'est probablement qu'il faut rester muet.

À titre d'exemple, est-ce que le sujet d'urbanisation PUP a été discuté avec les quartiers impactés ? Non. La place Charles-de-Gaulle dont les plans étaient disponibles sur Instagram avant même d'être présentés aux citoyens et élus a été modifiée suivant les souhaits des habitants à la marge pour y installer entre autres une boîte à lire et quelques bancs.

Est-ce que votre gestion de conseil de quartier favorise la participation de tous ? Nous, nous ne le croyons pas parce que ça commence par exemple par accepter d'être flexible sur l'ordre du jour ou les horaires des réunions de bureau. Ils l'ont dit les conseils de quartier, les conseillers de quartier à la réunion du bilan interquartiers du 28 novembre où étaient présents hors élus une vingtaine de personnes pour les quatre conseils de quartier. Avec si peu de réunions, alors, soit désormais vous en prévoyez deux par an avec si peu de réunions, eh bien, vous les perdez en route.

Ensuite, votre démocratie participative, elle cache une démocratie sous tutelle. Voilà ce qu'on peut lire des témoignages qu'on a recueillis, qui ont tenté de participer à ces conseils de quartiers et qui en sont partis, démission après démission, parce que vous ne les avez pas toutes citées les démissions.

- « On est là pour faire de la com et participer à la com de la majorité ».
- « Y aller pour qu'ils me vendent leur soupe ? Non merci. »
- « Pas de prise en compte de certaines problématiques importantes pour les Corbasiens, comme par exemple, les problématiques de rétrocessions de rues, la circulation de poids-lourds Jean Mermoz, ou problématique de sécurité. »
- « Instance consultative qui n'a pas de pouvoir de décision. La majorité des points abordés en bureau de conseils de quartier sont des points en suspens ».

Le règlement intérieur, il le dit : « le conseil de quartier est consulté à la demande du maire, ou de son représentant, en tant que de besoin sur des projets concernant la ville et les projets de quartier ». Donc en fait, c'est le maire, Monsieur le Maire qui décide des projets qui seront débattus. Donc, les conseils de quartier sont tellement sous tutelle de la majorité qu'ils n'ont pas de budget participatif. Vous avez expliqué tout à l'heure, en fait. Vous ne leur donnez pas un budget qu'ils ont à gérer de A à Z alors que même la plus petite des associations à Corbas, quand elle fait une demande de subvention, elle dispose d'un budget qu'elle pilote avec un vrai sentiment d'avoir le pouvoir de faire évoluer les choses.

Et que dire du fait qu'au sein de quartier... qu'au sein des conseils de quartier, il y a des élus qui n'habitent même pas le quartier du conseil de quartier dans lequel ils participent ? Il y a même un élu qui n'habite pas Corbas. Et c'est valable aussi dans notre groupe, c'est valable. Et j'en ai parlé aussi en commission, mais ça n'a pas été repris parce que dans votre pratique de répartition des postes, il y a un élu d'opposition par conseil de quartier et en aucun cas, ne peut être coprésident. C'est soi-disant, pas politiser les débats au conseil de quartier, mais il ne faudrait surtout pas que les élus de l'opposition soient trop nombreux et surtout pas qu'ils soient coprésidents de conseil de quartier.

Nous pensons que ce n'est pas représentatif et qu'il faudrait modifier cette règle. On l'a proposé en commission qu'il n'y ait pas d'élus aussi sein d'un conseil de quartier, qui n'habite pas le quartier. Ça semble logique. Il ne peut pas parler de quartier dans lequel il n'habite pas. La proposition, elle a été refusée.

Ce soir, nous ne proposons pas de candidats élus de notre groupe parce que nous ne validons pas les méthodes que vous pratiquez, qui détournent l'objectif d'une démocratie participative. Vous allez vouloir à tout prix, j'en suis certaine, vous allez vouloir à tout prix qu'il y ait cinq élus municipaux aux conseils des quartiers. Donc, mathématiquement, vos élus n'habiteront pas le quartier du conseil de quartier auquel ils participent. Alors, bon, vous l'avez compris, notre vision à nous, de la démocratie réelle au sein du conseil de quartier, ça serait des débats sur des sujets non limitativement énumérés dans un règlement intérieur. D'ailleurs, pourquoi pas l'écologie dans votre quartier, les commerçants dans votre quartier, la circulation dans votre quartier, la sécurité dans votre quartier, l'aide aux devoirs dans votre quartier, une mise en avant du système d'échange local.

Notre vision des conseils de quartier, ça serait une consultation des conseils de quartier sur un projet qui pourraient être à leur propre initiative et pas à celle exclusive des élus ou du maire. Notre vision des conseils de quartier, ça serait un budget participatif, conduit, décidé et déterminé par le conseil de quartier pour des projets de... enfin, qui seraient déterminés, alloués au conseil de quartier pour conduire les projets de A à Z où pas plus d'un élu présent aux réunions de bureau, contrairement aux pratiques actuelles, on a plusieurs élus parfois qui peuvent être présent soi-disant sous couvert d'expertise, car non, les conseils de quartier, ce n'est pas le moyen pour une municipalité de garder le contrôle d'un quartier, on l'a bien compris, à des fins électoralistes. Ce n'est pas notre conception de la démocratie participative.

Donc, nous ne nous associerons pas en tant qu'élus à cette mise en scène où le strapontin sur lequel vous souhaitez nous asseoir n'est pas assez large pour notre investissement pour Corbas. Nous reprenons nos droits pour nous investir librement en tant qu'habitants.

Toutefois, toutefois, en tant qu'élus du Conseil municipal, les conseils de quartier étant organisés à l'initiative de la Commune, nous vous demanderons une visibilité pour information sur toutes les réunions et rassemblements qui auront lieu à l'avenir. Votre méthode consistant à faire semblant d'écouter sans prendre en compte, renforce la défiance vis-à-vis des politiques, l'abstention et l'extrémisme, et nous sommes contre ce modèle.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous voterons contre votre délibération qui propose des modifications superficielles, sauf la nôtre sur la parité que vous avez acceptée, alors qu'il faudrait revoir en fait tout le fonctionnement en profondeur des conseils de quartier.

#### MONSIEUR LE MAIRE

Eh bien, sur ce, je rappelle quand même que c'est une très, très belle chose les conseils de quartier et qu'il y a eu plein de projets menés dans cette ville qui l'ont été à l'origine et sur la position... sur la position des habitants représentant les Corbasiens dont vous aimez tant parler dans les conseils de quartier.

Je vais donner la parole à Christiane pour son intervention.

#### MADAME CHRISTIANE PUTHOD

Voilà, je suis vraiment abasourdie. Parce que vous êtes l'opposition, omniprésents quand il s'agit de critiquer. Vous êtes omniscients quand il s'agit de nous donner des leçons, et vous êtes absents quand il s'agit de faire. Puisque si j'ai bien compris votre intervention, vous ne souhaitez pas avoir de candidats dans les conseils de quartier, c'est ce que j'ai compris. Alors, c'est votre responsabilité, nous, nous prenons les nôtres.

D'abord, je voudrais remercier Saliha et toute l'équipe municipale pour le travail réalisé. On en a fait beaucoup de choses, mais avouons qu'on n'a pas eu beaucoup de chance. On a commencé le mandat avec la crise sanitaire, donc pendant plusieurs mois, même une année et demie, on n'a pas pu se réunir régulièrement, notre chargé de mission chargé de la démocratie participative et des conseils de quartier est parti, donc ça n'a pas non plus favorisé. Ensuite, on a essayé de prendre en compte toutes les questions qui sont venues. Et je trouve que vraiment dommage, vous voyez ? J'ai du mal à vous comprendre, j'essaie de réfléchir, hein, mais je ne comprends pas, comment un conseiller municipal, quelle que soit sa sensibilité politique, n'adhère pas à ce processus de démocratie participative...

#### MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

Même s'il n'est pas parfait.

#### MADAME CHRISTIANE PUTHOD

Parce qu'en réservant une large place majoritaire, j'insiste, aux habitants, nous garantissons que leurs préoccupations soient prises en compte et que ça serve à la prise de décision éclairée par l'avis des habitants. C'est ça le Conseil municipal, on écoute et puis après, on décide. Mais la démocratie participative est exigeante parce que c'est une forme de partage et d'exercice du pouvoir. D'exercice du pouvoir par les citoyens et permet la décision politique. C'est vrai que c'est exigeant. Les conseils de quartier sont des espaces d'échanges, d'avis, de rencontres, et qui ont favorisé pendant les trois premières années là, l'implication des habitants dans la vie de la commune. Ça, c'est essentiel, c'est essentiel. La citoyenneté, c'est quelque chose qui nous tient à cœur, en tous les cas, pour la majorité.

Alors, je peux... je pense que l'on pourrait aller plus loin, vous voyez ? Je réfléchis tout haut. Pourquoi pas en allouant un budget à nos conseils – je l'ai toujours dit, ce n'est pas parce que vous le dites que je vais dire le contraire – effectivement, un budget participatif pourrait permettre plus de fluidité entre les propositions des habitants et la réalisation des actions. Voilà, moi je pense que... mais je pense aussi qu'il y a un problème avec vous. Vous êtes des élus et vous considérez que vous avez le savoir. Omniscients, vraiment, là, ce soir, on a une démonstration. Ça veut dire que vous êtes les porte-parole d'habitants, mais qui ne sont pas... que je ne rencontre pas tous les jours. Alors, vous faites... vous faites beaucoup de, de, de paroles, mais ce qui m'ennuie, ce que vous n'êtes pas présents. Vous faites... vous dites beaucoup, vous écrivez beaucoup, on vous entend partout sur les réseaux sociaux, partout, encore que ceux qui vont voir ce que vous dites hein... et tout le monde n'y va pas, mais voilà, je crois que créer un lien de collaboration et de transparence entre les élus et les citoyens, ça permet, et c'est un espoir, de faire reculer la délégation de pouvoir vous voyez ? Parce que moi, j'entends des fois : « voilà, la place doit être bonne, hein ? Les élus ? » Prenez-la, prenez-la, participez à la vie citoyenne. Et donc, je crois que là, ça peut faire reculer la délégation de pouvoir et ça renforce la confiance des citoyens envers les élus et les institutions locales.

Et votre déclaration de ce soir ne va pas renforcer la confiance des citoyens envers les élus, permettez-moi de le dire, je trouve que c'est assez grave, voilà. Je pense qu'on a fait des efforts, on a quand même une plateforme. Alors, on a nos conseils de quartier, on a les plateformes e-démocratie qui participent de cet échange avec les citoyens, il y a le Conseil municipal des jeunes. C'est pas rien.

Alors oui, oui, bah oui, pourquoi il n'y a pas des jeunes de moins de 25 ans dans nos conseils de quartier ? Eh bien, parce que mon fils quand il avait 25 ans, bah, il avait autre chose à faire que de venir dans son conseil de quartier. Ça ne lui serait même pas venu à l'idée, vous voyez ? Donc, si c'était un problème récurrent à Corbas et que partout ailleurs, ça marchait mieux, encore mieux qu'ici, bah, je suis prête à l'entendre. Mais vous savez quand on regarde ce qui se passe dans d'autres communes, qu'elles soient de droite ou de gauche, eh bien, c'est très compliqué. Et la démocratie participative est vraiment un exercice qu'il faut absolument amplifier et surtout, arrêtez avec vos leçons données sans arrêt, les omniscients de l'opposition, je ne supporte plus.

## MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Merci pour cette intervention. Je vais laisser la parole à Saliha.

## MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

Je me permets de rebondir sur... alors pas sur tous les points, mais sur quelques points qui... me choque très sincèrement. Vous parlez... on est là entre élus, élus engagés quelles que soient nos sensibilités politiques, on est là pour l'intérêt général, on est là pour un projet de société, pour améliorer la société et résumer mon engagement, mes... mes contraintes personnelles à un sourire événementiel, à mon sourire, je trouve vraiment ça d'un sexisme... consternant, choquant.

Mon engagement ne se résume pas à un sourire, mon engagement, c'est toutes les réunions qu'on fait en semaine, mon engagement et notre engagement au niveau de la société, et notre engagement des élus, que ce soit homme et femme au niveau de notre majorité, ce n'est pas un sourire, quand on va dans un événementiel. C'est parce qu'on a du plaisir à voir nos habitants et on a du plaisir à les voir apprécier le travail qui est mené et que vous ne voyez pas forcément. Et me résumer à un sourire, c'est sexiste. Entendez-le, c'est sexiste. On ne résume pas un engagement politique à un sourire, premièrement.

Deuxièmement, vous dites « on ne fait pas ce qu'on peut, on fait ce qu'on doit ». Sachez-le Madame, Messieurs les élus de l'opposition, qu'il y a un travail au niveau gouvernemental sur le statut de l' élu de manière à ce que... à ce que tous les élus, quel que soit leur âge, leur condition familiale, leur paramètre personnel, il puisse s'engager et avoir la bienveillance du maire qui comprend les contraintes des uns et des autres à un moment de leur vie et qui autorise à modifier l'ordre du jour. Monsieur le Maire, je vous remercie.

Ceci étant dit le sexisme n'est pas tolérable, je ne l'accepte pas et je n'accepte pas vos propos de résumer mon engagement à un sourire. Ça, c'est dit.

Ensuite, concernant l'événementiel. Je salue le travail de Laurence MOULIN et de toutes les équipes qui l'entourent et qui travaillent de manière acharnée, je le sais. Et notre rôle en tant qu'élus, que nous ayons une délégation ou pas, nous sommes élus de la République et nous portons un projet politique, valoriser les actions de notre commune, c'est notre rôle. Donc oui, je suis très heureuse, et j'ai le sourire parce que je vois des habitants heureux de venir aux événements qui sont faits par notre Maire et ses adjoints et l'ensemble de notre majorité. Donc, stop au sexisme et acceptez notre engagement quotidien.

Ensuite, concernant les discussions au sein des conseils de quartier. Je pense que les coprésidents élus autour de cette salle et moi-même qui travaillons avec eux et les habitants, nous sommes à l'écoute des sujets. Alors, OK, c'est pas parfait, on l'a dit, on l'a redit, on ne prétend pas avoir la science infuse et on ne prétend pas avoir la... la démocratie participative parfaite à Corbas. Par contre, on essaie de s'améliorer et on fait des... des... on a des discussions avec eux.

Ensuite, les sujets qui sont abordés en conseil de quartier, c'est très subjectif ce que vous me dites. Vous donnez des éléments, considérants qui sont actés comme étant ceux des habitants. Or, les discussions que l'on a, les projets qui sont portés, en fonction des conseils de quartier, c'est les habitants qui nous les demandent, c'est les habitants qui les relèvent, c'est les habitants qui nous demandent justement de... de travailler ces sujets-là. Alors, après, que vous, ils ne vous intéressent pas, on peut l'entendre, on peut le comprendre, mais ne remettez pas en question les... les demandes des habitants, s'il vous plaît. Respectez-les.

Ensuite, passons de la subjectivité, nous parce que nous sommes sur le terrain et donc, sur la réalité des attentes des uns et des autres, après, le sexisme, je me répète, qu'on n'accepte pas, après cette subjectivité et de ne pas accepter le fait que les habitants nous demandent de discuter des sujets et portent leurs propositions, leurs propositions, je tiens à préciser qu'on parle quand même d'une

démocratie participative des conseils de quartier qui sont... il y a quand même des difficultés, et on le sait, à mobiliser. On fait de notre mieux, on fait ce qu'on peut, on travaille à s'améliorer, on a pris en compte vos propositions, et on vous demande de respecter l'engagement des habitants et des élus qui les accompagnent. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE

Bien.

*Intervention hors micro*

Je n'avais pas... Henry je n'avais pas ton intervention donc, on est sur le sujet, je vais laisser la parole à Saliha pour terminer sur les éléments du vote.

MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

En conséquence, nous avons donc à adopter la modification de la charte, non ?

MONSIEUR LE MAIRE

Non, non, pas encore.

MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

Il faut que je reprenne ? Bah, d'accord.

Considérant la nécessité de garantir une continuité de présence des membres des conseils de quartier et de pallier l'absence des élus lors des bureaux,

Vu l'avis favorable de la Commission municipale permanente du 27 novembre 2023,

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter les modifications du règlement intérieur des conseils de quartier annexé au rapport de l'individualisation du règlement intérieur du Conseil municipal, de désigner à main levée les représentants du Conseil municipal qui siégeront au sein des chacun des quatre conseils de quartier soit un coprésident et quatre membres par conseil de quartier ou de prendre acte de la nomination de la liste unique présentée par le Conseil municipal.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Je vous propose donc que nous le mettions au vote. Qui est pour ? Qui est contre ?

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Nous sommes contre le règlement intérieur.

MONSIEUR LE MAIRE

Il faut le faire. Qui s'abstient ?

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Pas contre la démocratie participative.

MONSIEUR LE MAIRE

Je vous remercie. Passons au sujet suivant.

**Adopté à la majorité**

**POUR** : 26

**CONTRE** : 6 : Ghislaine ARCARO, Lilian MORINON, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Alexandre DIOT, Benoît ERACLAS, Guillaume BOUCHARLAT

MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

Il y a les désignations ?

MONSIEUR LE MAIRE

Ah, maintenant, il y a désignation, oui. Tu vas lister les conseils.

MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

Alors, au Village, Nathalie PUVILLAND, coprésidente. Dominique BABE, Thierry HAON. L'opposition, poste vacant.

Les Balmes Vivien GATCHUESI FEGUENG, coprésident. Nathalie RENE, Marie THIOLAS, moi-même, poste opposition vacant.

Bourlione les Taillis, Christine NONY, coprésidente. Aurélie VILLENEUVE, Yves MONTANGERAND, moi-même. Poste de l'opposition vacant.

Le Sud Henry DUARTE, coprésident. Christiane PUTHOD, François DARTIGUES, moi-même. Poste de l'opposition vacant.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Excusez-nous, il doit y avoir un problème dans la désignation puisqu'à aucun moment dans le règlement, il y a des postes attribués à l'opposition. Donc, on ne comprend pas pourquoi il y a poste opposition vacant.

MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

Il a été fait un appel à...

MONSIEUR LE MAIRE

Vous n'avez pas proposé, Messieurs dames, aucun nom.

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Ce n'est pas dans le règlement intérieur.

MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

À partir du moment où on vous a demandé, on a fait un appel à candidatures pour que vous ayez toute votre place et votre juste place au niveau des conseils de quartier par souci de démocratie, chose que vous aviez votée à l'unanimité lors de la première... la première... du premier vote de la charte, à partir du moment où vous refusez la présence à partir du moment où vous ne souhaitez pas candidater, le poste est vacant.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Pardonnez-moi, quel article vous mentionnez ? Ou est-ce que c'est prévu ça ? Ce n'est pas prévu.

MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

Il y a eu un appel à candidatures, vous ne répondez pas à l'appel à candidatures, c'est vacant.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Il y a un appel à candidatures, on n'est pas candidat. Le poste n'est pas vacant, dans un aucun endroit du règlement intérieur, il est spécifié qu'il y aurait quatre postes pour les élus de la majorité et un poste de l'opposition. C'est une règle qui est coutumière, on m'a expliqué, ça existe depuis l'éternité, sauf que l'éternité, ça n'existe pas. C'est fait pour être remis en cause. À aucun endroit, il est précisé ça. Donc, moi, je ne comprends pas pourquoi vous mettez poste vacant. D'ailleurs, pourquoi vous ne l'avez pas complété puisque vous êtes animés de cette volonté de démocratie participative, on vous offre encore plus de latitude...

MONSIEUR LE MAIRE

Non, on vous... on vous... on vous laisse cette liberté, on vous laisse la place, à vous de la prendre ou de ne pas la prendre.

MADAME SOUADE KACI

Monsieur le Maire...

MONSIEUR LE MAIRE

On avisera en fonction de votre position Madame. C'est bon, vous avez...

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Et dans le règlement intérieur, il y a cinq postes, ça n'est jamais écrit quatre postes majorité, un de l'opposition.

MONSIEUR LE MAIRE

Je vous dis simplement... je vous dis simplement...

MADAME SOUADE KACI

Monsieur le Maire...

MONSIEUR LE MAIRE

... qu'en toute légitimité, on vous laisse la possibilité encore et encore ce soir...

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

(Hors micro) même maintenant.

MONSIEUR LE MAIRE

... de prendre position, et peut-être même plus tard si vous le souhaitez, mais là, je pense que c'est une belle opportunité de pouvoir dire : « nous, on entend rentrer chacun dans un conseil de quartier en représentant élu », très bien...

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Alors nous, on vous propose de travailler à un amendement du règlement intérieur.

MONSIEUR LE MAIRE

Mais vous nous aviez dit que vous n'étiez pas intéressés. Et même tout à l'heure, et vous même tout à l'heure, aviez dit que vous alliez participer au titre d'habitants. Je vous rappelle que vous êtes des élus aussi.

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

Monsieur le Maire...

MADAME SOUADE KACI

Monsieur le Maire...

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

On peut poser des amendements, si vous voulez.

MONSIEUR LE MAIRE

Non Monsieur ERACLAS c'est bon.

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

(rires) Monsieur ERACLAS c'est bon.

MONSIEUR LE MAIRE

Attendez, attendez, elle lève la main depuis cinq minutes hein, bon, je vais lui donner la parole, puisqu'il y a un débat, je vais lui donner la parole. Claude, c'est à toi.

MADAME SOUADE KACI

Monsieur le Maire, juste, je ne vais pas rentrer dans le débat, mais ce qui me gêne c'est qu'aujourd'hui, vous êtes là à parler de règles. Mais il y a une règle de vie. Aujourd'hui, Monsieur le Maire siège et j'aimerais que vous puissiez respecter et demander la parole et accepter qu'on vous la donne quand il faut la prendre, s'il vous plaît. C'est quand même incroyable qu'à un moment, vous puissiez nous faire des leçons de morale et que vous ne soyez même pas capables de demander la parole à Monsieur le Maire comme tout un chacun. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Plus d'autres interventions ?

Attendez, attendez, attendez, attendez. Je vais donner la parole puisque je vais vous donner la parole. Henry, tu avais levé la main, je vais te laisser la parole. Comme ça, on sera dans l'équité. Et après, je donnerai la parole à Monsieur ERACLAS.

### MONSIEUR HENRY DUARTE

J'ai fort apprécié votre explication de texte, vos définitions des mots, qui n'avaient pas grand-chose à voir dans ce qui se passe dans les conseils de quartier malheureusement. Le conseil de quartier ne remplace pas, ça c'est écrit aussi, le Conseil municipal. Donc, les élus coprésidents ne sont dans les instances mais que pour les aider à construire ce qui a été décidé en conseil de quartier et à être leurs représentants et faire remonter les informations. Donc ça, c'était une chose que je voulais préciser.

Ne pas habiter dans le quartier, je ne vois pas pourquoi ce serait un problème. On est élu par les citoyens de l'ensemble de la commune. Et si vous veniez dans les conseils de quartier, vous trouveriez un intérêt à éventuellement changer de quartier, apprendre à connaître d'autres personnes, et ça, c'est quand même quelque chose de très positif. Et de rester dans son petit quartier, ce n'est pas très, très positif. Donc, je ne vois pas pourquoi vous vous... vous vous... vous vous offusquiez que je sois dans un autre quartier, ça ne me dérange absolument pas et ça m'a permis au contraire de rencontrer d'autres personnes. Donc, pour moi, c'est plutôt quelque chose de positif. C'est avant tout, des rencontres entre êtres humains, des gens qu'on apprécie, avec qui on a vraiment des liens, je ne veux pas dire d'amitié, mais ça peut le devenir avec le temps. Donc, tout ce que vous dites là, sur le conseil de quartier, ne participant pas à ces conseils de quartier... d'ailleurs, vous n'écoutez pas, donc ça ne vous intéresse pas, c'est pas la peine que j'intervienne si vous n'écoutez pas ce qu'on vous dit. Comme quand vous intervenez, moi j'ai levé la main, j'ai eu la parole.

Donc, tout ce que je voulais dire au-delà de ça, par rapport au budget aussi. Alors, moi, j'avais... j'avais été demandeur effectivement à un moment de budget et on en a discuté. Et on a la preuve aujourd'hui que finalement, même si on avait donné un budget de 5 000 par conseils de quartier, le projet qui va sûrement se réaliser, le Coin Zen, il est de 12 000 €. Donc, si on avait un budget de 5 000 €, on n'aurait pas pu faire le projet qui a été choisi et proposé par les habitants.

Donc, au départ, j'étais un peu pour un budget, mais au final, on a plus que ce qu'on aurait eu si on avait demandé un budget de 5 000 € par exemple, donc ça permet de faire, si le projet est intéressant, de faire bien plus. Donc ça, c'est encore un constat. Je m'étais posé la question, j'en reviens à dire aujourd'hui, c'est mieux de fonctionner comme ça.

Mais vous n'êtes pas souvent présents pour venir mettre... donner la main à la pâte comme hier soir, vous faites beaucoup de photos de vous-même, vous remerciez un peu tout le monde, comme si c'était vous qui aviez fait et participé à ça. Donc, c'était une remarque que je voulais faire aussi parce que je trouve que vous pourriez aussi venir nous aider, venir servir le vin chaud. On n'aurait jamais empêché quelqu'un de venir donner un coup de main hier soir, à mettre les installations en place. Donc, vous êtes aussi invités en tant qu'élus à venir participer. Merci.

### MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur ERACLAS.

### MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Merci, Monsieur le Maire. Eh bien, j'ai trouvé votre intervention très, très bien, Monsieur. Je tiens à vous le dire, et je suis d'accord avec vous sur tout un tas de choses.

La première chose, c'est qu'on ne... c'est que ces conseils de quartier ne remplacent pas le Conseil municipal et c'est vrai. Donc, j'ose à espérer que dans les trois ans qui viendront, d'abord, les projets seront présentés dans une démocratie représentative, c'est-à-dire le Conseil municipal, pas avant que,

soit ça sorte sur Instagram, soit que les projets soient présentés en conseil de quartier, soit que les projets soient présentés dans des réunions de commerçants, alors que nous ne sommes même pas au courant. Premier point.

Effectivement, est-ce qu'on est... la question que j'ai envie de poser c'est, est-ce qu'on est des sous-Corbasiens, nous, en tant que représentants élus ? Alors, on est des semi-losers, on a retenu, mais moi, je faisais partie en tant qu' élu du conseil de quartier de Bourlione. En trois ans, j'ai été invité à la première réunion de mise en place à laquelle à laquelle j'étais présent, et il y a eu deux autres réunions supplémentaires, à chaque fois... à chaque fois que j'étais invité, j'étais là. La première réunion... la première réunion... la première réunion, on m'a expliqué que je ne pouvais pas faire partie du bureau. Bah non, je ne peux pas faire partie du bureau. Donc, ça veut dire qu'un élu est moins... a moins de pouvoir qu'un habitant.

#### MONSIEUR LE MAIRE

C'est pour tout le monde ça, hein.

#### MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Donc ça... et... et en trois ans, on a eu, alors je ne peux même pas me présenter en tant que coprésident, ce n'est pas possible. Coprésident élu, ce n'est pas possible. Ça veut dire aussi que pendant trois ans, il y a eu trois réunions d'ailleurs, c'est pour ça qu'un certain nombre...

#### MONSIEUR LE MAIRE

Si vous me permettez, je vous demanderai simplement d'être concis parce que là c'est...

#### MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Bien sûr, pas de souci.

#### MONSIEUR LE MAIRE

Vous allez déborder, on vous connaît, vous allez énormément déborder, donc...

#### MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

On me connaît. Sur le budget participatif, eh bien, c'est super Madame PUTHOD, on est d'accord. Monsieur, on est d'accord, mais pourquoi vous n'avez pas posé des amendements ? Pourquoi vous n'avez pas proposé de mettre en place un budget participatif et qu'on l'inscrive noir sur blanc dans ce règlement intérieur ? On aurait été d'accord sur ce point. On aurait pu avancer, vous ne l'avez pas fait, vous êtes venu après coup, une fois que nous, nous l'avons proposé.

Si vous veniez... si vous veniez aux invitations, mais Monsieur, pas plus tard qu'hier, on n'était pas invité. J'ai... On n'a reçu aucun mail de demande de venir...

*Intervention hors micro*

#### MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Non, non, non, vous me parlez : passez servir du vin chaud. Avec plaisir, je l'aurais fait. Avec plaisir, je l'aurais fait, je n'ai reçu aucun mail de ce type. Donc, à un moment, vous pouvez dire, on vient, on se prend en photo, oui, comme vous, eh bien, nous, on n'est pas invité dans ce genre de truc à venir aider, et quand on est invité, on est là et on le fait avec grand plaisir. Quant à nos photos, eh bien oui, on félicite de la même manière tous les bénévoles et ceux qui s'engagent au jour le jour dans leurs associations, on

fait membres tous comme vous d'associations sur lesquelles on est également très investis. Il n'y a pas de monopole des associations, il n'y a pas le monopole du remerciement, même si on se doit...

MONSIEUR LE MAIRE

Non, non, non, il n'y a pas de monopole, il n'y a jamais eu de monopole.

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Si on se doit de... de... de... de remercier les fédérations et les associations, on continuera de le faire. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE

Il n'y a jamais eu de démarche... il n'y a jamais eu dans cette commune de démarche politique envers...

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Évidemment.

MONSIEUR LE MAIRE

... les associations, jamais.

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Évidemment.

MONSIEUR LE MAIRE

Ah, vous en connaissez un rayon là-dessus.

MONSIEUR HENRY DUARTE

La première chose que j'ai dite en arrivant au conseil de quartier...

MONSIEUR LE MAIRE

Henry, deux mots et tu termines.

MONSIEUR HENRY DUARTE

N'étant pas dans un parti politique, je ne mens pas...

MONSIEUR LE MAIRE

C'est bon.

MONSIEUR HENRY DUARTE

... et j'agissais sans accointance politique.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci.

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

Vous êtes des élus de la république, avec des droits et des devoirs.

MONSIEUR LE MAIRE

Christiane. Christiane...

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

Et que moi, écoutez...

MONSIEUR LE MAIRE

Christiane, s'il te plaît.

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

Écoutez, parce que moi, je ne supporte pas ce que j'ai entendu et le sexisme qui a été vis-à-vis de Saliha, c'est insupportable.

MONSIEUR LE MAIRE

C'est bon, Saliha s'est parfaitement exprimée. Je vous demande, c'est bon.

MADAME SANDRA GAUSSUIN PISKULA

En termes de sexisme, je pense qu'on n'a pas de leçon à recevoir

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

Oui ! On en parle des premières remarques de Monsieur le maire ?

*Interventions multiples.*

MADAME SANDRA GAUSSUIN PISKULA

Lors des premiers conseils municipaux, moi c'est un homme qui m'a dit que j'étais une « femme d'argent »

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

On en reparle des femmes d'argent ?

MADAME SANDRA GAUSSUIN PISKULA

Je ne savais pas que le sourire avait un sexe.

MONSIEUR LE MAIRE

Madame.

MONSIEUR LE MAIRE

Il nous reste à passer au vote puisqu'il y a à voter les listes qui nous sont proposées. Donc, je vous propose de les mettre au vote.

MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

Donc, au-delà du sexisme, nous dirons donc, considérant la nécessité... Je reprends ?

MONSIEUR LE MAIRE

Non, non, non.

MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

Ça y est ?

MONSIEUR LE MAIRE

On l'a voté déjà.

MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

Je reprends ?

MONSIEUR LE MAIRE

Non, non, les listes...

MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

À main levée ?

MONSIEUR LE MAIRE

Non, non, c'est moi qui...

MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

Je vous laisse voter...

MONSIEUR LE MAIRE

Attends, attends, attends.

MADAME SALIHA MAKHLOUF-MEDJGAL

Oui.

MONSIEUR LE MAIRE

On va procéder au vote pour les listes, je vous propose qu'on les vote dans leur intégrité... dans leur intégralité. À main levée, ça va tout le monde ?

*Acquiescement général*

MONSIEUR LILIAN MORINON

Monsieur le Maire, j'aimerais quand même qu'on entérine le fait que...

MONSIEUR LE MAIRE

J'ai clos.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Qu'on enlève oppositions vacants.

MONSIEUR LE MAIRE

J'ai clos.

MONSIEUR LILIAN MORINON

S'il vous plaît, pour le procès-verbal. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE

J'ai clos et bien c'est noté au procès-verbal si vous l'entendez, mais c'est clos pour le coup, on passe au vote.

Je vous propose de vous prononcer pour les quatre listes qui nous sont proposées là, qui est pour ces listes ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Adopté à l'unanimité**

**Avec 6 abstentions** : Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO

## **10) EMPLOI-RENOUVELLEMENT DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES**

*Sylvie DOMER est sortie de la salle*

MONSIEUR LE MAIRE

Alors, on va laisser après ces longs échanges, fructueux certes, mais longs. Je vais laisser la parole à Florent RIVOIRE qui va nous parler de l'emploi et du renouvellement du fonds d'aide, d'aide aux jeunes. Je précise qu'il y aura question et intervention de l'opposition. À toi.

MONSIEUR FLORENT RIVOIRE

Merci, bonsoir à tous. Pour rappel, ce fonds qui existe depuis 2005, a pour objectif d'aider financièrement des jeunes Corbasiens de 18 à 25 ans en faveur de leur insertion sociale et professionnelle et pour leur autonomie. Ces jeunes sont suivis dans le cadre de leur parcours... pardon, dans leur parcours d'insertion par un référent de proximité. Il revient à la Ville, via son espace emploi en partenariat avec la Mission locale Rhône Sud-Est, de permettre la mise en place de ce fonds par des commissions mensuelles. Il faut préciser que les jeunes ayant un statut... ayant le statut d'étudiants scolaires ou bénéficiant de minima sociaux ne sont pas concernés.

Le FAJ peut intervenir dans les domaines suivants :

- aide alimentaire ;
- à la mobilité ;

- hébergement d'urgence ;
- accès à un logement ;
- dépenses liées à l'entrée dans un emploi ou à une formation ;
- dépenses liées à des frais d'inscription à un concours permettant d'accéder à une formation qualifiante
- santé.

Depuis mars 2022, le FAJ a ouvert ses domaines d'intervention à la culture et aux loisirs. Le plafond d'aide est fixé à 800 € par an, voire 1 000 par jeune s'il s'agit d'un besoin spécifique.

Ce qui explique le vote de ce soir, c'est que la Métropole a voté le 25 septembre 2023, une participation de 1 000 €, pour alimenter le fonds d'aide aux jeunes de Corbas. Cette somme étant versée à la Ville suite à la signature de la convention ci-jointe au rapport.

Comme chaque année, la Ville propose de doubler cette somme afin d'offrir une aide plus conséquente pour le projet des jeunes Corbasiens. Le montant du FAJ s'élève donc à 2 000 € de participation, seront ainsi versés à la Mission locale gestionnaire du fonds pour le territoire de Corbas.

Quelques données un peu de bilan. Pour 2022 :

- 9 demandes ont été traitées et acceptées, qui ont bénéficié à neuf bénéficiaires pour le coup.
- 5 demandes qui concernaient des problématiques alimentaires pour un montant de 950 €,
- 4 demandes concernant la mobilité. Soit un total de 650 €.
- 250 € liés à des frais d'inscription à des formations. Et enfin,
- 2 demandes concernant des aides au permis de conduire pour un montant de 866 €,

soit un total d'aides délivrées pour 2022 de 2 716 €. Il y avait des questions.

MONSIEUR LE MAIRE

Oui, il y avait des questions...

MONSIEUR FLORENT RIVOIRE

Je vous laisse les poser.

MONSIEUR LE MAIRE

Une question justement et une intervention à suivre.

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Ce n'est pas des questions piège puisqu'on en a parlé pendant la commission, mais c'est intéressant que tous les Corbasiens le sachent. Pouvez-vous nous citer de manière nominative les personnes qui font partie des commissions qui octroient les aides là ? Quels sont les critères pour choisir tel ou tel jeune bénéficiaire des aides ? Et finalement, quelle est la personne qui a le dernier mot pour choisir dans la gouvernance mise en place, si l'aide est accordée à ce monsieur ou à un autre ? Merci.

## MONSIEUR LE MAIRE

Florent ?

## MONSIEUR FLORENT RIVOIRE

Oui, il y a des messieurs et des dames d'ailleurs. Sur la première question, sur citer de manière nominative les personnes, on ne sera pas sur du nominatif, mais vous avez déjà les éléments d'information par... par l'annexe qui est jointe au rapport au niveau des membres de la commission. Donc, il y a un représentant de la Métropole, un... une présidence qui a été nommée par... par délibération, pardon, du Conseil municipal, un représentant du CCAS, un représentant de la Mission locale, un représentant des services de prévention, et peut aussi se joindre une structure associative qui exerce sur le territoire et qui accompagne les jeunes en fait. Voilà.

Il y avait une deuxième question hein... si je ne dis pas de bêtises c'est...

## MONSIEUR LE MAIRE

(Hors micro) les critères.

## MONSIEUR FLORENT RIVOIRE

Les critères. Alors, juste une petite précision, au niveau des critères, c'est quoi que vous entendez par critères ?

## MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

J'imagine qu'il y a des critères objectifs, conditions de ressources ou ce genre de choses.

## MONSIEUR FLORENT RIVOIRE

Oui, voilà, exactement. Alors, il y a effectivement tout un dossier, hein, qui est mené dans le cadre du FAJ, qui est plutôt cadré. C'est plutôt le jeune qui vient vers nous, on ne choisit pas les jeunes, il y a une demande qui est motivée par le jeune déjà. Ensuite, il y a la vérification administrative du dossier, savoir s'il rentre dans les critères d'affectation, des conditions d'hébergement. Situation aussi au moment de la demande, est-ce que la personne est sous contrat de travail demandeur d'emploi ? Et puis effectivement, il y a l'examen de la situation financière au regard de tous ces éléments qui sont compilés. Et après, le conseiller aussi qui est porteur du dossier du jeune argumente tout simplement la demande et spécifie dans quel cadre on va intervenir au niveau de l'aide et recontextualiser avec le contexte financier du jeune en fait, tout simplement.

Après, il y avait une dernière question sur la... le dernier mot. À qui incombe le dernier mot sur le... sur l'accord ou pas de l'aide ? Très sincèrement, depuis que j'assume la présidence du FAJ, on n'a jamais eu ce cas, de ce genre de situation. Pareillement, dans l'annexe qui... qui est posée, la voix du président est prépondérante, on n'a jamais eu à la solliciter, ça se fait toujours de manière collégiale. J'ai envie de dire que c'est un petit peu comme dans le même cadre que les aides facultatives délivrées par le CCAS. Il y a un débat qui s'instaure sur... sur le pourquoi de la demande. Si on a besoin d'éléments complémentaires, eh bien, on peut aussi ajourner les dossiers et les représenter sur la commission suivante. En tout cas, ça n'a jamais posé de problème sur l'attribution des aides dans le cadre du FAJ. Mais voilà, réglementairement, l'annexe, elle le précise, la voix du président est prépondérante, mais jusqu'à présent, on n'a pas eu besoin d'avoir affaire à cette situation. Voilà.

## MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Il y avait une intervention, me semble-t-il ?

### MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Oui, ça sera court, pour vous rassurer, Monsieur le Maire.

Sur le fond, on est d'accord évidemment avec toutes ces aides et qu'on soutient effectivement toutes ces aides sur les personnes nécessiteuses, il n'y a pas de débat là-dessus.

Néanmoins, on s'est quand même déjà exprimé sur ce millefeuille d'aides et sur ces critères qui peuvent passer là et ne pas passer là et donc, ça rajoute de la, de la complexité à toutes ces demandes alors même que l'État a des structures en place qui se chargent, notamment, du retour à l'emploi.

Et puis, si je peux me permettre, tout à l'heure, Monsieur le Maire, vous aviez dit : « il faut être cohérent », eh bien nous, on demande aussi de la cohérence politique. Vous vous souvenez de ce débat sur l'aide aux devoirs où Madame BABE nous expliquait qu'on n'était pas là pour se substituer à l'Éducation nationale et donc, elle expliquait...

### MONSIEUR LE MAIRE

Ce n'est pas le sujet, là, ce soir.

### MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Avec ces mots...

### MONSIEUR LE MAIRE

On n'est pas sur ce sujet, là.

### MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Qu'il fallait être... qu'on n'avait pas à se substituer à l'État. Donc, on ne se substitue pas à l'État pour l'aide aux devoirs, par contre ici, en termes de cohérence, on se substitue à l'État pour l'aide à la recherche d'emploi ou pour les aides. Voilà, ça, c'est aussi un manque de cohérence politique.

### MONSIEUR LE MAIRE

Formidable. Florent.

### MONSIEUR FLORENT RIVOIRE

Pardon, je vais juste me permettre de préciser. En fait, il n'y a pas... il n'y a pas de mille-feuilles d'aides additionnelles. C'est-à-dire que le FAJ en fait, intervient à partir du moment où les autres leviers ne peuvent pas être levés. Vous citez des structures étatiques. Oui, typiquement, Pôle emploi a le contrat d'engagement jeune, avec des accompagnements. Sauf que tout le monde ne rentre pas dans ces critères-là, d'attribution d'aide dans le cadre du CEJ. Donc, quid de ces jeunes-là, qui ne rentrent pas dans ce cadre-là ? Donc, c'est bien pour ça que le FAJ existe.

Et une fois encore, ce n'est pas du complément, ce n'est pas du mille-feuille, c'est de la complémentarité. D'accord ? Parce que si on intervient sur un champ, on ne peut pas intervenir sur l'autre. Et pareillement, la Mission locale a aussi ses dispositifs d'aide aux jeunes et le FAJ intervient vraiment en dernier recours. C'est-à-dire qu'il y a les process d'accompagnement qu'on appelle PACEA, eh bien, ils ont ces enveloppes aussi d'aide aux jeunes, mais s'ils les ont sollicités et s'ils ne peuvent pas les solliciter, dans ce cas-là, les conseillers Mission locale se tournent vers le FAJ parce qu'ils ont déjà exploré tous les dispositifs existants.

J'ai envie de dire, c'est vraiment comme le travail d'une assistante sociale aujourd'hui. L'assistante sociale du CCAS, c'est typiquement le même travail. C'est-à-dire qu'elle va aller... elle va aller voir tout le panel entre guillemets d'aides qui peut être apporté au jeune. Si on ne rentre pas dans les cases et qu'on rentre dans le périmètre d'intervention et du règlement du FAJ, dans ce cas-là, on intervient. Parce que si vraiment, on était sur un mille-feuille d'accompagnement, je pense que, très honnêtement, on serait sur des enveloppes de FAJ qui seraient plus importantes que celles qu'on a aujourd'hui à Corbas, même si aujourd'hui, je vis un peu sur le reliquat qui nous permet... qui nous permet de subvenir aux besoins annuellement. Voilà.

Mais la question se posera dans... dans quelques... dans quelques années, d'ici deux trois ans. Aujourd'hui, l'aide du FAJ, elle est de 2 000 €, 1 000 € métro, 1 000 € ville. Très certainement, d'ici deux trois ans, si le dispositif FAJ existe encore, on sera amené à devoir abonder plus. Parce que... parce que les besoins, ils augmentent quand même, ça, c'est une réalité.

Voilà. C'est tout ce que je voulais dire en complément.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué, à signer avec la Métropole de Lyon la convention de partenariat fixant les modalités de mise en œuvre et de gestion de ce fonds local jointes au rapport ; de décider que cette convention annuelle du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre ne pourra être renouvelée que de façon expresse et de dire que la gestion financière des fonds sera réalisée par la Mission locale Rhône Sud-Est.

#### MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Je vous propose que nous mettions au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

#### **Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **11) EMPLOI-CONVENTION DE PARTENARIAT CLAUSES D'INSERTION**

#### MONSIEUR LE MAIRE

Toujours Florent RIVOIRE, pour convention de partenariat clauses d'insertion. Florent.

#### MONSIEUR FLORENT RIVOIRE

Oui. La Ville s'inscrit dans une démarche d'aide de retour à l'emploi en agissant directement auprès des entreprises, par la réalisation de clauses d'insertion dans les marchés publics. Cela permet aux entreprises de recruter, de participer à une action sociale pour un emploi durable. Nous souhaitons que ces clauses sociales soient tournées vers les personnes les plus éloignées de l'emploi :

- les jeunes de moins de 26 ans ayant un faible niveau de qualification ;
- les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans ;
- les demandeurs d'emploi de longue durée ;
- les bénéficiaires du RSA ;

- ou les travailleurs porteurs de handicap.

La Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi propose un service d'accompagnement pour l'intégration des clauses sociales dans les marchés publics :

- rédaction de clauses ;
- choix des lots ;
- suivis des marchés des entreprises ;
- validations des candidatures et bilan.

Cette prestation est réalisée sur un devis en fonction du nombre de lots concernés par marché. Nous vous proposons d'ouvrir cette possibilité dans la limite de 39 999 € hors-taxes sur une durée de quatre ans.

Il y avait une question en commission sur le pourquoi du 39 999. C'est le montant maximum possible en fait sur les marchés. Voilà, tout simplement.

#### MONSIEUR LE MAIRE

Merci de cette précision.

#### MONSIEUR FLORENT RIVOIRE

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de coopération entre la Ville de Corbas et la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi, pour la mise en œuvre et de suivi des clauses sociales liées aux marchés publics de la Ville. De dire que le montant maximum des dépenses est fixé à 39 999 € hors-taxes pour une durée de quatre ans. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de coopération ainsi que tous les actes du document inhérents à l'exécution de la présente délibération.

#### MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Je vous propose que nous le mettions au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

### **12) ASSOCIATION LE POLARIS - SUBVENTION 2024 - AVANCE – ÉCHÉANCIER**

*Laurence MOULIN, Dominique BABE, Claude COLIN, Nathalie PUVILLAND, Mylène ROUCHOUSE – POUGET, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT sont sortis de la salle.*

#### MONSIEUR LE MAIRE

Toujours Florent RIVOIRE, non, on passe à son voisin...

MONSIEUR FLORENT RIVOIRE

Non, je m'arrête.

MONSIEUR LE MAIRE

Michel MALTRAIT, association Le Polaris. Donc là, il y a un certain nombre d'élus qui sont amenés à sortir pendant les échanges.

Michel, association le Polaris subventions 2024 avance échéancier.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Oui, eh bien comme tous les ans, vous la connaissez cette délibération. Il s'agit de faire une avance de trésorerie au Polaris pour qu'il puisse démarrer son année et payer ses salariés et ses fournisseurs et commencer la nouvelle saison. Cette avance serait d'un montant de 247 952 € et ne préjuge en rien du montant du budget qui lui sera alloué à l'occasion du Budget Primitif 2024.

MONSIEUR LE MAIRE

Il n'y a pas de questions ni d'interventions particulières, donc je propose, Michel ?

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Eh bien, en conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil municipal accorde à l'association Le Polaris une avance sur subvention dont le versement s'effectuera dans les limites et selon l'échéancier précisé au rapport et décide que cet échéancier sera complété en fonction du montant de la subvention définitive qui sera attribuée par le Conseil municipal à l'occasion du vote du Budget Primitif 2024 lors d'une délibération spécifique.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Je vous propose que nous le mettions au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de l'unanimité.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Si vous voulez inviter certains...

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Non, non, non.

MONSIEUR LE MAIRE

Non, mais ils ne sont pas... ils sont tous concernés...

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Après c'est toi, et ils doivent rester dehors.

MONSIEUR LE MAIRE

Ah oui, c'est moi qui intervient, toujours. Eh bien, ils vont rester un petit moment dehors.

**13) CONVENTION RELATIVE AUX ACTIVITÉS DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE PORTANT MISE A DISPOSITION DE MOYENS AU BÉNÉFICE DE L'ASSOCIATION « LE POLARIS DE CORBAS » - RENOUELEMENT 2024 - 2026 : 3 ANS RECONDUCTIBLE PAR TACITE RECONDUCTION POUR 1 AN SUPPLÉMENTAIRE.**

MONSIEUR LE MAIRE

Alors, convention relative aux activités de la programmation culturelle portant mise à disposition de moyens au bénéfice de l'association le Polaris de Corbas renouvellement 2024 -2026 reconductibles un an par tacite reconduction.

Simplement, vous rappeler que la convention conclue avec l'association le Polaris de Corbas, elle arrive à échéance au 31 décembre. Bien entendu, afin de poursuivre la belle collaboration positive que nous menons avec cette association historiquement, je vous propose donc de reconduire la convention quasiment à la virgule près, en tous cas, dans les mêmes termes, pour les trois prochaines années et je propose donc que la quatrième le soit par tacite reconduction.

Il n'y avait pas spécialement de questions ni d'interrogation sur ce sujet.

Donc, en conséquence, il est proposé au Conseil municipal de m'autoriser à signer la convention jointe au rapport pour cette période 2024-2026 reconductible un an par tacite reconduction conformément à l'article 8 ainsi que toutes les pièces nécessaires pour son application.

Je propose que nous mettions au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de l'unanimité.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

MONSIEUR LE MAIRE

Je pense qu'on peut faire entrer nos collègues. Merci. Tout le monde a regagné sa place, je vous remercie.

Donc troisième point, subvention au centre communal d'action sociale et je laisse la parole à Christiane PUTHOD.

**14) SUBVENTION CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CORBAS 2023**

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

Bien. J'indique qu'il n'y a pas de prise illégale d'intérêts pour les élus au CCAS, donc, personne ne sort. Voilà.

Donc, suite à des dépenses non prévisibles au moment de l'élaboration du budget du CCAS 2023 et de son besoin de trésorerie, il y a lieu, par mesure de prudence, afin de sécuriser les opérations de fin d'année, de verser au CCAS une subvention de 100 000 €.

Il s'agit, je l'avais expliqué d'ailleurs à la commission que nous avons eue, notamment de dépenses supplémentaires de remplacement du personnel absent. Longue maladie, etc. Et de régulariser d'indices et de remboursement de salaire, voilà.

Y a-t-il des questions ? Non ?

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la subvention telle que décrite au rapport, de dire que cette subvention pourrait être versée en une ou plusieurs fois.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Je propose que nous la mettions au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, elle est adoptée à l'unanimité.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

MONSIEUR LE MAIRE

Toujours Christiane PUTHOD.

## **15) CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - SUBVENTION 2024 - AVANCE**

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

Voilà, eh bien, c'est une délibération somme toute annuelle puisque tous les ans à cette époque, on vote ce genre de délibération. Alors, je rappelle. Les budgets du CCAS et du SAAD ont vocation à financer les crèches, les relais d'assistantes maternelles ainsi que la livraison des repas et des aides à domicile pour les personnes âgées. Les décalages de subventions de la CAF et d'encaissement des factures des usagers nécessitent de prévoir des avances de trésorerie de la Ville.

Il est donc proposé d'attribuer une avance sur subvention d'un montant de 500 000 € qui sera versée début janvier. Il faut noter que cette avance ne présume en rien du montant définitif de la subvention qui sera accordée au moment du vote du Budget Primitif 2024.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Comme il n'y a ni intervention ni question, Christiane ?

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'accorder au Centre Communal d'action sociale de Corbas une avance sur subvention d'un montant de 500 000 €. De décider que le versement de l'avance de la subvention de la Ville au CCAS sera effectué lors du premier trimestre 2024.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien, merci. Je propose que nous le mettions au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci adopté à l'unanimité.

## **Délibération adoptée à l'unanimité**

### MONSIEUR LE MAIRE

Point 15 toujours Christiane PUTHOD. Gestion en flux des attributions de logements sociaux, conventionnement avec les bailleurs sociaux de la Commune. Je précise qu'il y a une intervention de l'opposition.

## **16) GESTION EN FLUX DES ATTRIBUTIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX : CONVENTIONNEMENT AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX DE LA COMMUNE**

### MADAME CHRISTIANE PUTHOD

Voilà, très vite, juste pour rappel, 8 Français sur 10 sont éligibles au logement social, donc quand on parle de logement social, on ne dit pas un gros mot, on parle de gens qui ont besoin d'avoir un toit sur la tête et de se loger. Il y a 626 logements sociaux à Corbas et très peu de rotation. Les gens qui sont dans leurs logements sociaux...

### MONSIEUR LE MAIRE

Ils ne bougent plus.

### MADAME CHRISTIANE PUTHOD

Ils restent. Très, très peu de rotation. Et malgré cela, il y a 560 demandes de logement en cours, là, qui priorisent Corbas comme premier choix. On a regardé, parmi lesquels il y a 200 Corbasiens. Alors, on a regardé qui sont-ils ?

- Alors, il y a de plus en plus, d'ailleurs, c'est inquiétant, de locataires du parc privé dont l'appartement est vendu par le propriétaire et qui se retrouvent sans logement, voilà, et ça, c'est une bonne majorité ;
- On a aussi des familles qui s'agrandissent, ou a contrario, des familles qui sont moins nombreuses ;
- Des personnes âgées qui vivent en maison, qui ne peuvent plus monter à l'étage et qui sont obligées de prendre un appartement ;
- Et puis il y a un nombre important de séparations, c'est des jeunes couples, ils se séparent, mais ils ont des enfants et ils souhaitent que les enfants puissent rester scolarisés dans la commune, donc les deux parents souhaitent habiter dans la commune.

Voilà, nos 626 logements sociaux sont répartis entre 10 bailleurs. Donc, vous avez la liste dans l'annexe. Alors, la loi ELAN, ce n'est pas nous qui l'avons pondue, c'est le gouvernement qui l'a sortie, elle a été adoptée par l'Assemblée nationale et donc, on a... on doit appliquer cette loi et ça nécessite... ça veut dire qu'on va passer de la gestion en stock à la gestion en flux. Alors, l'idée, c'est qu'il y a une rotation plus rapide et une plus grande souplesse pour les demandeurs et les réservataires.

Alors, les réservataires qui sont-ils ? C'est tous ceux qui mettent au pot de la construction de logements sociaux :

- Naturellement, en premier, vous avez les bailleurs ;
- Ensuite, il y a l'État, via la préfecture, qui sont un réservataire très important ;
- Action logement. Action logement, c'est le 1 % patronal, enfin ce qu'il en reste, mais bon ça existe encore et c'est très important ;
- Et puis il y a la Métropole ;
- Et enfin la commune.

Alors, vous vous souvenez hein, de temps en temps on vote les garanties d'emprunts et/ou des subventions, on en a parlé d'ailleurs, tout à l'heure. Voilà.

Alors, j'ai pris un exemple pour être plus simple parce que c'est très compliqué en fait. Alliade. Alliade, cette fameuse société dont on parlait tout à l'heure : 18 appartements sociaux sur Corbas. Donc 18 appartements sociaux et la commune a droit à un appartement : 5,56. Alors cet appartement, ça pouvait être, d'ailleurs je crois, c'est un T3, eh bien, dès que, on n'attendra pas que le T3 se libère pour mettre un Corbasien dans cet appartement, c'est dès qu'il y a un appartement qui se libère, que ce soit un T2, T3, T4, T5, eh bien, on pourra positionner quelqu'un qui demande un logement.

Alors, moi, je suis... ça donne de la souplesse, je pense, je suis consciente que cela ne va pas tout régler et qu'il est évident qu'il y a besoin, eh bien oui, je suis obligée de le dire, de la construction de logements sociaux sur notre commune. Nous espérons que cela répondra peut-être plus vite au besoin des Corbasiens. C'est pourquoi, dès que nous aurons voté, nous allons contractualiser avec les dix bailleurs concernés. Voilà.

Y a-t-il des questions ? Des interventions ? Je crois qu'il y en a une.

#### MONSIEUR LILIAN MORINON

Une intervention, Madame PUTHOD.

Alors donc, évidemment, on a bien compris l'explication sur les besoins de logements sociaux. Ça, c'est acté, pas de souci, vous êtes très à l'aise sur le sujet. En revanche, nous, on n'a pas compris la différence entre la gestion en stock et la gestion en flux.

#### MADAME CHRISTIANE PUTHOD

C'est votre question ?

#### MONSIEUR LILIAN MORINON

Est-ce que vous pouvez nous expliquer... ah oui, oui, est-ce que vous pouvez nous expliquer la différence entre les deux ? Et ce que les Corbasiens à la fin vont y gagner, ceux qui cherchent un logement social dans tous les cas ?

Et la deuxième question, c'est que la loi ELAN, il nous semblait qu'il fallait faire passer la délibération avant le 24 novembre 2023. On a une mauvaise information alors ?

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

Non, vous n'avez pas une mauvaise information. Vous avez fini ?

MONSIEUR LILIAN MORINON

Oui, merci.

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

Non, il faut délibérer avant la fin de l'année en fait. Avant, l'année 2023, c'est ce que font toutes les communes en ce moment, il y a même des communes qui vont tenir conseil le 15 décembre, la semaine prochaine, bon, bah, ça sera valable, voilà. On n'est pas en avance, mais on n'est pas en retard. Voilà.

Première question, quelle différence ? Alors, je reprends mon exemple. Voilà. Corbas avait... on lui avait octroyé un appartement T3. Donc Alliade, on a un T3 à Alliade, mais Alliade, le T3 ne se libère pas puisque la personne... Mais par contre, il y a un T4 qui va se libérer, eh bien, on va pouvoir faire une proposition. Jusqu'à présent, on ne pouvait pas faire de proposition si ça ne nous était pas attribué. Mais là, pour le coup, on pourra répondre au besoin d'un Corbasien.

Répondre plus et mieux aux besoins des Corbasiens, j'en suis pas sûre. Dans tous les cas, nous appliquons la loi.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Je pense que l'explication était claire. J'avoue, on est d'accord les uns et les autres là-dessus, ce n'est pas très clair, c'est lancé, on applique la loi et toutes les communes vont appliquer... devoir appliquer la loi. Mais néanmoins, bon, je pense que l'explication... et je pense qu'aux usages, les uns et les autres, on se rendra compte de, je l'espère en tout cas, de l'utilité de la décision prise. Christiane.

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention par bailleur social ayant un taux de réservation rapporté dans l'inventaire annexé au courrier du 9 juin 2023, ainsi que leurs avenants, et toute convention à venir le cas échéant avec les bailleurs n'ayant pas alimenté l'inventaire et leurs avenants. Vous avez vu qu'il nous manquait quand même dans l'inventaire plusieurs noms. Voilà.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci, je propose que nous le mettions au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Ensuite, on va donner la parole à ton voisin le plus proche, Éric MAILLET, société protectrice des animaux, conventions de mise en fourrière, années 2024 et 2025. Et je précise qu'il y a une intervention de l'opposition.

## 17) SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX – CONVENTION DE FOURRIÈRE - ANNÉES 2024 ET 2025

MONSIEUR ÉRIC MAILLET

Bonsoir à tous. Là, il s'agit de la reconduction de la convention qui nous permet de faire appel à la SPA pour le ramassage des animaux errants, morts, sur la voie publique. Pour info, on aime bien tous les ans sortir les chiffres. Pour 2023, 31 animaux ont été ramassés : 24 chats, 7 chiens. Le prix... le modèle économique est le même que l'année dernière, à savoir 0,80 € par an et par habitant pour faire le montant annuel de la convention.

Et par ailleurs, on profite de cette reconduction. La SPA propose trois services spécifiques et gratuits relatifs à la prévention et aux traitements de la maltraitance animale et à la capture des chats pour stérilisation que je vous propose de souscrire compte tenu des observations et des retours terrain de la police municipale.

Donc, ce que je vais... je vais vous proposer, enfin voilà, il y a une question...

MONSIEUR LE MAIRE

Oui, il y a une intervention. Qui l'a fait ?

MONSIEUR ÉRIC MAILLET

En deux temps, c'est-à-dire qu'on va faire une petite intervention, on va voter la délibération et après, on désignera le représentant pour la maltraitance animale. Déjà, je sais pas, intervention ? Question ?

MONSIEUR LILIAN MORINON

Une intervention.

MONSIEUR LE MAIRE

Je vous en prie.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Sur ce sujet éminemment important... les chats à Corbas. C'était juste pour souligner qu'il y a une association qui s'appelle Chat-manne qui a été créé sur la stérilisation des chats errants. Et donc, avec cette délibération que nous nous apprêtons tous à approuver à l'unanimité, j'espère, le travail de la SPA pourra s'inscrire dans une démarche avec une association locale. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE

Association qui d'ailleurs s'est présentée le soir du bilan mi-mandat. Éric.

MONSIEUR ÉRIC MAILLET

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de fourrière en 2024-2025 fournie avec la SPA de Lyon et du Sud-Est pour un coût annuel qui était en 2022 de 8 992,80 € TTC, d'approuver des partenariats maltraitances animales et stérilisations tels que décrits au rapport ; d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, le partenariat maltraitance animale, le partenariat stérilisation, et tous les actes... les actes utiles au bon déroulement de cette opération.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Je vous propose que nous le mettions au vote.

Qui est pour ? Merci de cette belle unanimité.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

MONSIEUR ÉRIC MAILLET

Donc, comme je le disais, on va procéder à la désignation du référent maltraitance animale. Donc, bah déjà, est-ce que vous êtes d'accord de le désigner à mainlevée ?

MONSIEUR LE MAIRE

Ça convient à tout le monde ? OK.

MONSIEUR ÉRIC MAILLET

Donc pour la majorité municipale, nous proposons la candidature de Madame Véronique GIROMAGNY.

MONSIEUR LE MAIRE

L'opposition ? Est-ce que vous avez un candidat ?

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Moi.

MONSIEUR LE MAIRE

Madame GAUSSUIN-PISKULA. Je vous propose que nous le mettions au vote.

Pour Madame GIROMAGNY, qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**26 votes**

Pour Madame GAUSSUIN-PISKULA, qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**6 votes** : Ghislaine ARACARO, Lilian MORINON, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Alexandre DIOT, Benoît ERACLAS, Guillaume BOUCHARLAT

On lève la main s'il vous plaît. Merci, donc, Madame GIROMAGNY est désignée, merci.

MONSIEUR LE MAIRE

(Hors micro) Point suivant. On laisse la parole à Éric MAILLET. Consultation relative...

MONSIEUR ÉRIC MAILLET

Ton micro.

MONSIEUR LE MAIRE

Consultation relative à la modification des statuts du SITIV et au retrait de la commune de Pierre-Bénite. Je crois que Monsieur MORINON...

MONSIEUR ÉRIC MAILLET

Oui, je crois que Monsieur MORINON a demandé à sortir sur cette délibération.

*Intervention hors micro*

MONSIEUR ÉRIC MAILLET

En tout cas, il nous avait précisé en commission qu'il souhaitait sortir. S'il rentre, vous le ressortez.

**18) CONSULTATION RELATIVE A LA MODIFICATION DES STATUTS DU SITIV ET AU RETRAIT DE LA COMMUNE DE PIERRE-BENITE**

*Lilian MORINON sort de la salle*

MONSIEUR ÉRIC MAILLET

Alors, oui, donc, là sur cette délibération donc comme vous avez pu lire dans la presse notamment, la ville de Pierre-Bénite à un projet de fusion avec la ville d'Oullins qui doit rentrer... qui doit être effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Or, la ville de Pierre-Bénite est adhérente du SITIV et souhaite en sortir consécutivement à cette fusion. Cette demande a donc été reçue par le SITIV qui établit avec la ville de Pierre-Bénite un protocole financier de sortie à hauteur de 512 000 € qui sera lissé sur une durée de trois ans.

Donc, comme le veut la convention du SITIV, chaque commune adhérente du SITIV dont Corbas fait partie, doit voter cet accord de protocole de sortie. Ce que nous proposons donc ce soir, comme toutes les autres communes donc adhérentes. Et cette sortie nécessite d'actualiser les statuts du SITIV pour ce faire. Et du coup, le SITIV en profite pour apporter d'autres modifications importantes qu'il mûrit depuis quelques mois.

Donc, à ce jour, seules les villes... seules des villes sont adhérentes et délèguent la compétence globale de leur système d'information au SITIV. Donc, le SITIV veut assouplir cela pour s'offrir des possibilités de nouvelles adhésions. Il propose d'ouvrir désormais la possibilité d'adhérer à toute personne publique, non plus forcément des villes. Elle propose d'assouplir la manière d'y adhérer en rendant son offre de services plus modulaire. Il serait possible d'adhérer, soit de manière globale comme aujourd'hui comme les villes actuellement adhérentes, soit à la carte. C'est-à-dire d'utiliser certaines compétences du SITIV.

Il propose ainsi trois services à la carte. Je pense que vous avez pris connaissance de la convention. Donc, on parle de système d'information ressource, de système d'information collaboratif et de missions complémentaires. Les statuts prévoient donc les règles de gouvernance si d'autres personnes publiques entrent ainsi que les modalités de détermination des coûts pour ces nouveaux adhérents. Toutes les communes doivent se prononcer donc sur ce sujet.

Y a-t-il des questions ?

MONSIEUR LE MAIRE

Pas de questions particulières, aussi, je vous propose que nous le mettions au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté à l'unanimité.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Et... eh bien, je pense que nous pouvons faire entrer Monsieur MORINON. Et c'est Michel MALTRAIT. Donc, la parole est à Michel MALTRAIT pour nous parler d'autorisation d'engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget, budget à Corbas maison de santé 2024. Et je précise qu'il y a une question.

## **19) AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024 – BUDGET CORBAS MAISON DE SANTÉ**

*Christiane PUTHOD sort de la salle*

### **MONSIEUR MICHEL MALTRAIT**

Eh bien, on est dans la même logique que pour le Polaris tout à l'heure, mais là, s'agissant des investissements, des derniers investissements, on va dire, de la Maison de santé, et avant le vote du Budget Primitif. Donc, la loi limite ce qu'on peut avancer à la maison de santé. Le montant sera de 184 177,26 € pour les derniers travaux de construction.

### **MONSIEUR LE MAIRE**

Très bien. La question, je l'ai sous les yeux. Vous voulez que je la pose ? Elle est un peu sempiternelle, donc je vais pouvoir rapidement y répondre : Avez-vous une date d'arrivée des médecins généralistes à la Maison de santé ? Hélas, non. On s'y emploie tout le temps, je l'ai dit et répété. J'ai expliqué la raison du pourquoi en fait, lors de la soirée de mi-mandat. La situation, je pense que tout le monde la connaît autour de cette table, on s'emploie, on a des contacts qui activent aussi le réseau, mais on espère un jour avoir une très belle information à donner. Voilà.

Michel.

### **MONSIEUR MICHEL MALTRAIT**

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et ordonnancer des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif dans les limites fixées au rapport.

### **MONSIEUR LE MAIRE**

Très bien. Je propose que nous le mettions au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

### **MONSIEUR LE MAIRE**

Toujours Michel MALTRAIT, budget principal autorisation d'engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget à 2024. Je précise qu'il y aura une intervention. Michel.

## 20) BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024

### MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Eh bien, c'est la même chose, mais pour le budget de la Ville cette fois-ci. Parce qu'on a des factures en cours, des factures qui vont sortir, etc. et ça donne pour la Ville un montant de 2 222 590 €. En attendant bien sûr le vote du Budget Primitif, enfin, comme d'habitude.

### MONSIEUR LE MAIRE

Qui intervient ? Je vous en prie.

### MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

On a bien compris le vote technique, néanmoins, on souhaiterait avoir des explications, donc vous demander aujourd'hui... donner quitus aujourd'hui pour plus de 2,2 millions, soit 25 % des crédits ouverts, voilà. À titre d'exemple, dans les annexes, et c'est important qu'on puisse le montrer aux Corbasiens, en tout cas, l'expliquer aux Corbasiens. Il y a 34 lignes sur ces 2,2 millions qui sont intitulées constructions. 24 lignes qui sont intitulées « autres » et plusieurs lignes intitulées « Urbanisme et associés » sans plus de détails.

Alors, la première, la 34 lignes, ça représente 6 300 00 €, les 24 lignes autres ça représente 200 000 € et puis, toutes les petites lignes, les moins petites lignes on va dire, parce qu'il y en a moins, « urbanisme et associés », ça représente 780 000 €. Est-ce que vous pouvez détailler aux Corbasiens qui nous écoutent à quoi cela correspond ? Merci.

### MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Non. Je serais incapable de vous donner le détail de milliers d'écritures qui ont lieu dans le budget d'investissement de la Ville. Là, non, ce n'est évidemment pas possible. Vous pouvez le constater d'ailleurs à l'occasion du budget. Vous avez la somme de toutes les dépenses qui ont été faites ligne par ligne, etc. là, c'est possible. Mais là, c'est simplement, on reprend une nomenclature qui nous est fournie par la trésorerie... par le trésor public et qui nous demande de créditer, enfin qui nous propose de créditer sur chacune des lignes à hauteur de 25 %, etc. en reprenant les dépenses de l'année précédente.

Donc dire... alors vous donner là la somme de dépenses de l'année 2023, j'en suis bien incapable, c'est clair. Je vous dis bien, tous les jours, je valide, allez, une quarantaine, cinquantaine de lignes de dépenses, 60 au quotidien et vous voulez que je vous les résume là ? Ça n'est pas possible.

### MONSIEUR LE MAIRE

Difficile. Et le point avait été évoqué à la réunion des présidents...

### MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Et il n'était pas question d'y revenir aujourd'hui.

### MONSIEUR LE MAIRE

Très bien.

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Eh bien, ce n'est pas parce qu'on en parle en président qu'on n'en revient pas en Conseil municipal, Monsieur MALTRAIT.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Mais vous faites bien comme vous entendez, et moi aussi.

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Je ne parle pas de milliers de lignes, hein. Je parle de 35 lignes.

MONSIEUR LE MAIRE

Sur ce, Michel.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Alors j'en suis où là ? Il s'agit... voilà. En conséquence il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider, ordonnancer des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024 dans les limites fixées au rapport.

MONSIEUR LE MAIRE

C'est bon ?

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Oui.

MONSIEUR LE MAIRE

Aussi je vous propose que nous le mettions au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? OK.

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

Toujours Michel MALTRAIT. Budget Corbas maison de santé décision modificative numéro 1.

## **21) BUDGET CORBAS MAISON DE SANTÉ – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

À l'avenir, le budget de fonctionnement de la Maison de santé sera alimenté par les recettes que nous en percevrons via les loyers. En attendant que ces loyers arrivent, il y a néanmoins... il va y avoir des appels de fonds par la régie de copropriété, et pour pouvoir y faire face, nous vous proposons d'inscrire 60 000 € au budget 2023.

MONSIEUR LE MAIRE

Il n'y a pas de question. Je propose que nous le mettions au vote. Michel.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les écritures telles que décrites au rapport.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

**Adoptée à l'unanimité**

Toujours Michel MALTRAIT qui va nous parler du Chœur Corbasien, restitution de la subvention 2023 suite à une dissolution.

## **22) ASSOCIATION LE CHOEURBASIEEN - RESTITUTION DE LA SUBVENTION 2023 SUITE À DISSOLUTION**

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Eh bien, voilà le Chœur Corbasien...

MONSIEUR LE MAIRE

Le Chœurbasien, oui. Je l'ai lu aussi. Le Chœurbasien.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Ce n'est pas le Chœur Corbasien, Le Chœurbasien. Justement, ils n'ont plus de chef de chœur. C'est la raison pour laquelle ils se dissolvent et ils nous proposent de restituer la subvention de 300 € que nous leur avons versée et qu'ils n'ont pas consommée.

MONSIEUR LE MAIRE

Formidable.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

En conséquence, il est demandé au conseil d'administration... au Conseil municipal de dire que la restitution de la convention sera enregistrée par l'annulation du mandat d'attribution à l'association le Chœurbasien, pour un montant de 300 €.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Je propose que nous le mettions au vote.

Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Michel MALTRAIT toujours, 22, mise en place des provisions pour créances douteuses.

### **23) MISE EN PLACE DES PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES**

#### MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Oui. Eh bien ça, c'est comme tous les ans. La nomenclature M57 qui nous impose une précaution comptable d'inscription de prêt... de créances dites douteuses. Alors, on le prévoyait déjà par précaution à ce budget, mais dorénavant, il faut une délibération et une imputation en provision entre guillemets. Les sommes correspondent à 15 % des sommes non recouvrées des deux années précédentes.

À titre indicatif, pour 2023, le montant des provisions, inscrit au budget principal, s'élève à 2 924 €. Et zéro au budget annexe Corbas, bilan de santé, bien sûr.

#### MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Il n'y a pas de questions, d'intervention particulière, aussi, je propose que nous la mettions au vote. Michel.

#### MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à constituer une provision pour créances douteuses et régulariser chaque année le montant de ces provisions pour créances douteuses comme cité au rapport.

#### MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

Michel MALTRAIT, il va parler du personnel municipal, indemnisation des travaux supplémentaires effectués à l'occasion des consultations électorales. Michel.

### **24) PERSONNEL MUNICIPAL - INDEMNISATION DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES EFFECTUÉS À L'OCCASION DES CONSULTATIONS ÉLECTORALES**

#### MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Oui, voilà, pour indemniser les salariés de la Ville qui voudront bien participer aux prochaines consultations électorales, et on en a en 2024, on propose de revaloriser le montant qui leur est attribué. Pour une demi-journée, on passerait de 225 à 250 et une journée complète de 375 à 400.

#### MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Il n'y a pas de questions particulières. Michel.

#### MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de fixer les régimes d'indemnisation des consultations électorales tels que visés au rapport.

#### MONSIEUR LE MAIRE

Qui est pour ? Qui est contre ? Pas d'abstention. Merci. Unanimité.

Point suivant, Michel MALTRAIT qui va nous parler du personnel municipal. Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire en matière de litige de la fonction publique territoriale proposée par le CDG 69. Michel.

## **25) PERSONNEL MUNICIPAL - ADHÉSION À LA MISSION DE MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE EN MATIÈRE DE LITIGES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE PROPOSÉE PAR LE CDG69**

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Eh bien, voilà, la loi impose désormais une médiation qui est donc obligatoire dans le cas de certains contentieux agent employeur. Le CDG a mis en place une prestation mutualisée à laquelle on vous propose de souscrire sur la base d'un forfait de 400 € pour la préparation, les entretiens individuels et les réunions plénières. Et au-delà de huit heures, application d'un coût horaire supplémentaire de 50 € de l'heure.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Il n'y avait ni question ni intervention. Michel.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire telle que spécifiée au rapport et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe et les avenants, pardon, à la convention correspondant à la prestation.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Je propose que nous le mettions au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Pas d'abstention. Merci. Unanimité.

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

Et pour Michel MALTRAIT...

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Non, j'ai fini, moi.

MONSIEUR LE MAIRE

... c'est terminé. Je vais laisser la parole à son voisin... presque voisin, Alain LEGRAS qui, lui, va nous parler d'un rapport d'activité qui est celui du SIGERLY, un partenaire important de la Ville pour l'année 2022.

## **26) RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SIGERLY - ANNÉE 2022**

### MONSIEUR ALAIN LEGRAS

Mesdames, Messieurs, bonsoir. SIGERLY nous a adressé, conformément à la réglementation, son rapport d'activité annuelle pour l'année 2022. Le Conseil municipal doit prendre acte de cette communication. À titre d'information, nous avons en 2022 réalisé les actions suivantes avec SIGERLY :

- L'étude d'opportunité et de faisabilité pour la rénovation du patrimoine bâti de la Commune par des contrats de performance énergétique sur 7 bâtiments. Il a résulté que les projets de rénovation du Polaris via un CPE et de l'école maternelle Marie Curie.
- Il y a eu aussi le suivi des contrats d'exploitation des chauffages, 125 équipements ;
- L'accompagnement intégral sur la consommation de la plate-forme, sur la plate-forme Opéra dans le cadre de la... du décret tertiaire ;
- Le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt général relatif à l'installation d'ombrières photovoltaïques au Parc de loisirs ;
- L'adhésion à la nouvelle convention de conseil en énergie partagée ;
- Le groupement de commandes fournitures d'électricité pour 2023-2025 ;
- On a rétrofilé 289 points lumineux sur la commune ;
- On a dissimulé les réseaux sur la rue des Roses ;
- Il y a divers chantiers sur le parking République, on a changé tous les appareils, refait le réseau ;
- Et des suivis des maintenances des illuminations cette année.

Ce rapport ne fait pas l'objet de vote.

### MONSIEUR LE MAIRE

Effectivement, on prend acte de ce rapport, il n'y a pas de vote.

### **Le conseil municipal prend acte**

Très bien. Je vous propose qu'on passe au sujet suivant. C'est toujours Alain LEGRAS. Tarif de location et montant des cautions pour l'utilisation des salles municipales, l'instauration d'un tarif pour le week-end et je précise qu'il y aura une intervention au terme de présentation. Alain.

## **27) TARIFS DE LOCATION ET MONTANT DES CAUTIONS POUR L'UTILISATION DES SALLES MUNICIPALES - INSTAURATION DU TARIF WEEK-END**

### MONSIEUR ALAIN LEGRAS

Les usagers qui réservent les salles municipales ont attiré notre attention sur les contraintes liées aux délais de réalisation des états des lieux. Je vous propose donc, pour ceux qui le souhaitent, de prévoir un

tarif forfaitaire pour la location des salles des Taillis et des réceptions de Parc de loisirs, du vendredi soir au dimanche soir.

Un nouveau forfait, en complément des tarifs journaliers, sera établi de la manière suivante. Pour la salle des Taillis c'est 300 €, pour la salle de réception du Parc de loisirs c'est 450 €.

Ce nouveau tarif s'appliquera aux demandes de réservation effectuées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ces tarifs ne s'appliqueront qu'aux nouvelles réservations et non pas aux réservations rétroactives.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le nouveau tarif.

#### MONSIEUR LE MAIRE

Intervention.

#### MONSIEUR LILIAN MORINON

Oui, on a une intervention parce qu'on a bien noté qu'ici, le tarif entre les extérieurs et les Corbasiens étaient identiques, il n'y avait pas de tarifs préférentiels pour les Corbasiens.

#### MONSIEUR ALAIN LEGRAS

Ah, si.

#### MONSIEUR LILIAN MORINON

Et on est encore surpris de l'incohérence de la politique globale de votre équipe parce qu'il y a deux types de Corbasiens dans les tarifs du périscolaire et des écoles sous tutelle de la municipalité avec des Corbasiens qui ont des tarifs préférentiels et des Corbasiens qui sont traités comme des extérieurs. Et là, pour faire la fête, pour louer des salles, de l'ordre de l'événementiel, tout le monde paye la même chose.

Alors, on est... on se pose la question sur la cohérence de la politique générale sur les tarifications.

#### MONSIEUR ALAIN LEGRAS

Alors, je n'ai pas la date de la délibération qu'on a faite il y a quelques années, mais toute personne qui n'habite pas la Commune de Corbas ou association qui n'habite pas la commune de... qui n'est pas référencée à la Commune de Corbas, ça doit être 1 000 €, je crois, les salles.

#### MONSIEUR LILIAN MORINON

Et pourquoi pas sur ces tarifs-là alors ?

#### MONSIEUR ALAIN LEGRAS

Pas sur ces tarifs-là, ça c'est pour les Corbasiens comme dans la réglementation. Tous les tarifs, je ne sais pas la date, je n'ai pas prévu la date exacte de la délibération, la dernière, on l'a fait sur le prix des salles, toutes les salles d'extérieur à Corbas, c'est 1 000 €.

#### MONSIEUR LE MAIRE

Et je rappellerais simplement que cela a toujours été ainsi depuis l'ouverture de la salle du Parc de loisirs au PDL, il en a toujours été ainsi.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Mais pas le week-end.

MONSIEUR ALAIN LEGRAS

Non, le week-end c'est pareil. C'est 1 000 € pour les extérieurs dans tous les cas. Notre règlement ne change pas, hein. Là, on fait juste une modification pour les Corbasiens, que ça leur coûte moins cher et ils ont mieux, voilà. C'est une meilleure opportunité, voilà.

MONSIEUR LE MAIRE

(...) une vraie opportunité pour les Corbasiens, comme vous dites, qui auront fait la fête le samedi soir. Ils n'ont pas forcément envie de rentrer et le dimanche, et chacun dans cette assemblée l'a vécu, le dimanche, il faut se précipiter pour l'état des lieux, c'est compliqué, il faut ranger la salle, il faut la nettoyer. Là, ça laisse cette latitude, les gens sont tout à fait... D'ailleurs, on y avait réfléchi, eux-mêmes nous l'ont soumis.

MONSIEUR ALAIN LEGRAS

C'est eux qui nous l'ont soumis.

MONSIEUR LE MAIRE

C'est bien qu'il y avait une vraie nécessité. Donc, pour quelques dizaines d'euros supplémentaires, ils bénéficient de la salle jusqu'à la fin de journée le dimanche.

MONSIEUR ALAIN LEGRAS

Voilà, le dimanche après-midi jusqu'à 18 heures pour l'état des lieux.

MONSIEUR LE MAIRE

Donc, c'est une belle opportunité, on a eu raison de la traduire de cette manière-là. Merci.

Alain.

MONSIEUR ALAIN LEGRAS

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le nouveau tarif décrit au rapport.

MONSIEUR LE MAIRE

Je propose que nous la mettions au vote.

Qui est pour ? Pas d'abstention ? Je vous remercie, unanimité.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Alors, toujours Alain LEGRAS, délégation de service public, pôle funéraire public, modification des tarifs pour 2024, il y a un avenant. Alain.

## **28) DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – POLE FUNERAIRE PUBLIC - MODIFICATION DES TARIFS POUR 2024 – AVENANT**

*François DARTIGUES sort de la salle*

MONSIEUR ALAIN LEGRAS

Alors, la délégation aux services publics qui est de la... Pôle funéraire public de la Métropole de Lyon modifie les tarifs pour 2024 il y a un avenant donc. Chaque année la Pôle funéraire réajuste ses tarifs. Pour l'année 2024, il est proposé une augmentation générale de 3 % à l'exclusion de la crémation adulte et au crématorium de Bron pour des raisons de compétitivité ainsi que certains prix concernant les personnes isolées ou dépourvues de ressources suffisantes.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Il n'y a pas d'intervention ni de questions particulières, Alain je te laisse continuer.

MONSIEUR ALAIN LEGRAS

Donc en conséquence, il est demandé au Conseil municipal, il est proposé au conseil municipal pardon, d'approuver les nouveaux tarifs révisés par le Pôle funéraire public de la Métropole de Lyon tel que joint au rapport.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Je propose que nous le mettions au vote.

Qui est pour ? OK. Adopté à l'unanimité, merci. Alain LEGRAS.

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

MONSIEUR ALAIN LEGRAS

Toujours moi.

MONSIEUR LE MAIRE

Et je précise qu'il y aura une intervention, qui va nous parler de la foire annuelle et de la révision des tarifs. Alain.

## **29) FOIRE ANNUELLE - RÉVISION DES TARIFS**

MONSIEUR ALAIN LEGRAS

Alors, la foire annuelle de Corbas. Les tarifs n'ont pas évolué... n'ont pas été réévalués depuis 2017. Dans notre... et notre partenaire nous l'a fait remarquer que, paradoxalement, le niveau était trop bas de la tarification ne permettait pas de susciter l'intérêt des exposants. Il est proposé de relever les tarifs actuels d'un euro supplémentaire pour les exposants corbasiens et de créer un tarif spécifique pour les food-trucks et les exposants extérieurs.

Vous verrez le détail dans le rapport. Il y a tout le tarif.

MONSIEUR LE MAIRE

Il y a toute la déclinaison.

MONSIEUR ALAIN LEGRAS

Voilà.

MONSIEUR LE MAIRE

Il y a une intervention.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Oui, c'est plus une proposition. En fait, pour favoriser la participation à des habitants corbasiens à cet événement qui existe depuis des décennies maintenant, est-ce qu'il ne serait pas intéressant de proposer une gratuité plafonnée pour les Corbasiens ?

MONSIEUR LE MAIRE

Plafonner une gratuité... ?

MONSIEUR LILIAN MORINON

En fonction de la linéarité du stand. Je crois que c'est d'usage dans les foires.

MONSIEUR LE MAIRE

Oui, c'est ce qui me semblait. Tu vas répondre ? Non, mais la loi ne le permet pas, l'occupation de l'espace public.

MONSIEUR ALAIN LEGRAS

Alors là, ça, je ne sais pas.

MONSIEUR LE MAIRE

Voilà, ça, la gratuité, elle n'est pas... elle n'est pas autorisée.

MONSIEUR ALAIN LEGRAS

Bon. La réponse.

MONSIEUR LE MAIRE

Ça aurait été bien, mais...

MONSIEUR ALAIN LEGRAS

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de fixer les tarifs de la foire annuelle comme cité au rapport.

MONSIEUR LE MAIRE

Je propose que nous le mettions au vote.

Qui est pour ? Merci, unanimité.

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

Alors... et puis, pour le coup, eh bien, la dernière intervention sera pour Yves MONTANGERAND...

MONSIEUR YVES MONTANGERAND

Oui, il en faut un qui termine.

MONSIEUR LE MAIRE

Qui se languissait là-bas dans... voilà.

MONSIEUR YVES MONTANGERAND

Il faut bien qu'il y en ait un qui termine. Donc, c'est moi ce soir.

MONSIEUR LE MAIRE

Ah oui, donc, si tu permets, convention de partenariat avec l'Éducation nationale organisant l'action des intervenants extérieurs en EPS dans nos écoles primaires. Yves.

### **30) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EDUCATION NATIONALE ORGANISANT L'ACTION DES INTERVENANTS EXTERIEURS EN EPS DANS LES ECOLES PRIMAIRES**

MONSIEUR YVES MONTANGERAND

Depuis très longtemps, la politique sportive de la Ville est en parallèle avec l'Éducation nationale et les écoles de la Commune. La convention donc venait à terme et donc il fallait la renouveler pour les trois ans qui sont à venir. Je rappelle que c'est la mise à disposition gratuite des équipements sportifs de la Ville au niveau des écoles et la mise à disposition d'éducateurs sportifs pour réaliser des modules d'apprentissage en EPS au sein des écoles.

Pas de questions, pas d'intervention ? Très bien, en conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la nouvelle convention de partenariat avec l'Éducation nationale jointe en annexe, d'autoriser le Maire à signer au nom de la Ville ainsi que toutes les pièces permettant la bonne exécution de la délibération et enfin, à prendre toutes mesures propres à en assurer une application effective, de dire qu'elle sera applicable sur l'année scolaire 2023-2024 ainsi que pour les deux années suivantes 2024-2025 et 2025-2026.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Comme tu as fait une bonne partie du travail, je propose que nous le mettions au vote.

Qui est pour ? Merci. Unanimité.

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

Il n'y a plus de questions à l'ordre du jour. Il y avait des questions orales. Je vous invite à nous les poser. Il y en avait trois qui concernent Éric et trois ou quatre qui me... me concernent.

### MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Monsieur MAILLET, est-ce que très simplement, est-ce que vous pouvez faire un status sur les effectifs de la police municipale aux Corbasiens qui nous écoutent ? Merci.

*Rires*

### MONSIEUR ERIC MAILLET

Je vois que même vous, vous êtes fatigué, et vous écoutez les questions. Je vais essayer de faire court, du coup. Pour faire simple, on a toujours sur les effectifs, on a notre chargé de projet de mission, je ne sais jamais comment on dit, prévention. On a six policiers municipaux titulaires et j'ai eu le plaisir de la confirmation hier de l'arrivée d'un septième... d'une septième policière municipale en l'occurrence, mi-février, voilà. Donc, il ne restera plus qu'un poste à pourvoir derrière.

Et puis, vous aviez des questions sur les formations, c'est ça ?

### MONSIEUR LE MAIRE

Formation à l'entraînement à l'armement.

### MONSIEUR ERIC MAILLET

Alors combien... la question précisément, formations à l'entraînement à l'armement.

### MONSIEUR LE MAIRE

Combien de policiers, combien ?

Pardon ?

### MONSIEUR LE MAIRE

Je te la lis si vous me permettez : combien de policiers ont reçu la formation d'entraînement à l'armement ?

### MONSIEUR ERIC MAILLET

Donc, les formations, il y en a beaucoup. Donc, sur les six policiers actuellement parmi nous, ils ont tous suivi la formation module juridique, il y a la formation... ce qu'ils appellent la gazeuse ou l'aérosol, le bâton de défense, il y en a cinq sur six qui l'ont suivi. Je vous donne vraiment tous les détails. Formation sur pistolet à impulsion électrique, il y en a quatre sur six qui l'ont suivi, et... je pense que c'est ça qui vous intéresse, le, le pistolet semi-automatique, l'arme létale, qui dure 45 heures accessoirement, il y a quatre agents qui l'ont suivi également. Je précise que les deux agents qui ne l'ont pas encore suivi, c'est parce que c'est deux agents qui ont été titularisés à la fin de l'été et que malheureusement, on est tributaire des créneaux de formation qui sont ouverts par le CNFPT et il faut être patient parce qu'il y a du monde dans les tuyaux, mais ils vont... normalement, au mois de février ça doit être bon. Voilà.

Et donc combien de policiers sont armés, eh bien, c'est consécutif à ma réponse d'avant, il y en a actuellement quatre. La finalité évidemment, c'est qu'ils le soient tous. Et la future policière municipale qui arrive sera armée, elle vient de région parisienne. Voilà.

### MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Merci. Les explications étaient claires, précises. Et puis dernière question ?

### MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

C'est encore moi, Sandra GAUSSUIN-PISKULA est sortie. Au Conseil municipal du 05/10, je vais les lire, vous avez demandé à être désigné contrôleur dans le cadre du redressement judiciaire de l'UMGEGL. L'UMGEGL a souscrit un prêt de 3 millions en 2007, sur 26 ans, Corbas s'est portée caution. A-t-il été fait droit à votre requête en vue d'être désigné contrôleur ?

Vous voulez que je m'arrête là et vous répondez ?

### MONSIEUR LE MAIRE

Oui, je vous réponds. Non, on n'a pas été désigné contrôleur puisqu'il y avait, au rang des contrôleurs, il y avait cinq places et ni Feyzin qui avait fait la même démarche que nous, ni la Commune de Corbas n'ont été retenues. C'est Vénissieux qui a été retenue puisqu'il y avait une hiérarchie. Et au regard des engagements financiers, notre engagement financier, même s'il peut paraître moins... la garantie financière qu'on accordait était bien loin de certaines sommes de certains des créanciers. Voilà, la raison pour laquelle, donc on est en lien avec Vénissieux pour avoir les informations, qu'on a eues d'ailleurs, sur les événements, puisque vous parliez d'événements tout à l'heure. Les choses, vous le savez, c'est paru dans la presse, ont bougé tout à fait récemment, il y a 48 heures.

### MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Avez-vous pu assister ou vous faire représenter à l'audience sur la cession de l'UMGEGL qui s'est tenue le 28/11 là, au cours de laquelle les offres de reprise de l'UMGEGL étaient présentées d'après l'article du *Progrès* ?

### MONSIEUR LE MAIRE

Pour le coup, on n'était pas représenté. Il y avait la présence de Vénissieux, mais la Ville de Corbas n'était pas...

### MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Quel est le montant que Dexia est susceptible de réclamer à la Ville de Corbas à l'issue de cette procédure au titre de la caution que la Ville a consentie ? Est-ce bien 16,76 % de 1 683 326 €, soit 281 000 € ? Vous avez indiqué au CM du 05/10 que Corbas devrait régler 275 000 € sur dix ans, soit, selon vos propos, 30 à 35 000 € par an pendant dix ans. À quoi correspond cette durée de dix ans ?

### MONSIEUR LE MAIRE

Alors, au moment où on se parle, ...

### MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Pardon c'est technique.

### MONSIEUR LE MAIRE

Le montant du capital à ce jour, il est précisément de 280 610,56 €. Il y a des intérêts qui courent pour 38 681,56 €, donc un total restant dû de 319 292,12. La durée c'était dix ans. Il y a un tableau d'amortissement qui accompagne ces éléments. Nous, Dexia, elle nous a réclamé les échéances trimestrielles, on a dû commencer à régler sur... là, début de l'automne et puis après, on attend dans l'expectative des... de l'avancée des choses. Puisque là, il y a un repreneur qui est désigné, je le rappelle, qui a repris à la fois la clinique, d'ailleurs, qui va changer de nom, et puis l'EHPAD.

Donc, on aura le temps d'avoir les échanges nécessaires avec eux, en espérant que Dexia aussi prenne en compte la situation. Parce que c'est de l'argent public qui aura permis cette réalisation, les villes ont cautionné et ont soutenu, la chose sera un petit peu fort de devoir à aller payer tout cela, mais on a pris cet engagement, on le respecte et on s'y tient.

#### MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

J'ai une question subsidiaire : est-ce que vous avez la date du Conseil municipal ? C'était pas prévu, mais je me suis permis de la poser.

#### MONSIEUR LE MAIRE

Non, on n'a pas encore fixé. Ce n'est pas prévu, mais on ne l'a pas encore fixée.

OK. Plus d'autres questions ? Je crois qu'il avait une intervention ? En fin de conseil, tu voulais... Oui, c'est Nathalie qui s'en charge ? D'accord. Nathalie.

#### MADAME NATHALIE RENE

Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous sommes tous sous le choc du déchaînement de violences au Proche-Orient. Nous avons tous été révoltés par l'horreur des attaques terroristes du Hamas faisant 1 400 morts en Israël, dont 40 Français. L'horreur nous a saisis devant ces crimes à l'encontre de la population civile israélienne. Nous ne confondrons jamais cette barbarie avec la lutte du peuple palestinien pour ses légitimes droits nationaux. L'horreur nous saisit de nouveau devant le déluge de fer et de feu qui s'abat sur la population palestinienne de Gaza. C'est un massacre de masse, ce sont des crimes de guerre qui ont d'ores et déjà fait plusieurs milliers de victimes. 11 000 victimes dont les deux tiers sont des femmes et des enfants. À cela s'ajoute le déplacement forcé de la population civile de Gaza, 1,5 million sur 2,4 millions d'habitants. Les bombardements des hôpitaux, des écoles, les attaques délibérées contre les infrastructures humanitaires.

En Cisjordanie, les colons et l'armée accentuent la pression contre les Palestiniens. Plus de 180 Palestiniens ayant été tués depuis le 7 octobre, ajoutant aux 230 morts depuis le début de l'année. Nous devons le dire, c'est un véritable effondrement humanitaire auquel nous assistons, que nous pouvons qualifier de génocide contre le peuple palestinien. Car il faut être clair, les attaques terroristes du 7 octobre perpétrées par le Hamas constituent un prétexte pour Netanyahu afin de... justifier l'amplification de sa politique de colonisation des terres palestiniennes. Depuis 2009, après son retour au pouvoir, c'est lui qui a protégé les circuits de financement du Hamas venant du Qatar et d'autres pays. Son objectif était et est encore d'empêcher la naissance de tout État palestinien.

Enfin, dans notre pays, nous dénonçons les logiques d'instrumentalisation de ce conflit. La première réaction du gouvernement fut l'interdiction générale des manifestations, même quand elles ne représentaient aucun danger pour l'ordre public et que leur mot d'ordre était clairement pour la paix. Cette décision du gouvernement a été heureusement cassée par le Conseil d'État.

Nous dénonçons les agressions des groupes fascistes contre les réunions de solidarité avec le peuple palestinien, comme cela s'est produit à Lyon il y a quelques jours. La France peut et doit prendre des initiatives dans cette direction, à faire émerger le rassemblement nécessaire des forces de paix.

C'est pourquoi notre groupe

- condamne les actes terroristes du Hamas et les crimes de guerre et massacres de masse commis par l'armée israélienne ;

- apporte son soutien aux négociations pour la libération de tous les otages ainsi que la libération de tous les prisonniers politiques palestiniens ;
- appelle à un cessez-le-feu immédiat avec la fin des bombardements et du déplacement forcé de la population et le retrait de l'armée israélienne de Gaza. Les responsables israéliens et ceux du Hamas doivent répondre de leurs actes devant la justice internationale ;
- affirme que la perspective de paix sur la base des résolutions de l'ONU est la seule possible pour les peuples palestiniens et israéliens. Il faut appliquer les résolutions 242 du 22 novembre 1967 et 338 du 22 octobre 1973 afin d'ouvrir la voie à une solution de paix à deux États vivant en sécurité sur la base des frontières de 1967 avec Jérusalem Est pour capitale de l'État de Palestine.

Merci de votre attention.

#### MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Il n'y aura plus d'intervention. Donc, je vous propose de lever cette séance et je vous remercie en tout cas pour...

#### MONSIEUR CLAUDE COLIN

Ce que je voudrais, je voudrais ajouter un mot...

#### MONSIEUR LE MAIRE

Non, non, non, Claude c'est bon.

#### MONSIEUR CLAUDE COLIN

Bon, d'accord.

#### MONSIEUR LE MAIRE

On termine ce Conseil municipal. J'ai donné autorisation au terme de ce Conseil municipal, à Laurence qui va nous parler quand même des festivités qu'on attend tous pour le 8 décembre et de tout ce qui va se produire sur la commune. Et je la remercie aussi parce que je sais le temps et l'implication qu'elle met autour de tous ces sujets-là. Et on aura le plaisir de tous s'y retrouver.

#### MADAME LAURENCE MOULIN

Oui, c'était juste... juste pour vous rappeler qu'on va commencer dès demain un week-end, un week-end très, très chargé sur Corbas puisqu'à partir de demain 18 heures, il y a le Téléthon avec différents lieux sur la ville avec énormément d'animations. Vous avez tous dû voir les flyers qui sont en ligne. J'espère vous y voir nombreux.

Et puis, c'est à partir de samedi après-midi jusqu'à dimanche soir, le marché de Noël du comité des fêtes.

Et puis, puisque le conseil, j'ai trouvé personnellement, était un petit peu parfois pesant et que je ne cautionne pas certains propos et attitudes, j'ai envie de finir sur une note un peu plus légère et permettez-moi de partager le message d'une habitante qui me l'a envoyé tout à l'heure, quelqu'un que je ne connais pas du tout et moi, qui m'a beaucoup fait plaisir et un peu touchée et qui me permet de tous les jours, voilà, je me dis que quand je m'engage et que je fais les choses pour les habitants, c'est ce genre de messages qui font du bien au moral, donc j'ai envie de finir là-dessus.

« Bonjour. Je n'ai rien à demander, mais plutôt un message de gratitude à vous transmettre. Nous étions hier soir en famille à la fête des Lumières organisée par la Ville et les conseils de quartier. Nous y avons passé une excellente soirée et nous souhaitons remercier les organisateurs de cet événement. Arrivés un peu tard, il n'y avait plus de chocolat pour les enfants, mais il y avait un père Noël, il y avait des personnes distribuant des bâtons lumineux aux plus petits, il y avait une chorale. Et surtout, il y a eu ce super feu d'artifice. Le spectacle était vraiment superbe, synchronisé avec la musique et vraiment féérique. Je préfère de loin un spectacle court, mais de qualité, aux feux d'artifice interminables et sans âme. Un énorme merci donc, à tous ceux qui s'occupent si bien de nous à Corbas et qui organisent ce genre d'événements tout au long de l'année. De très bonnes fêtes d'année. Je vous laisse transmettre à qui de droit. »

Alors, Madame, j'ai bien reçu votre message et je vous remercie. Il a égayé ma journée. Bonsoir.

MONSIEUR LE MAIRE

Bien entendu, on se verra, mais permettez-moi à vous, puis aux gens qui nous auront suivis de vous souhaiter d'excellentes fêtes et, bah voilà, que la paix soit sur ce monde. Merci.

C. Nony  
Secrétaire de séance

Chouvy

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and curves.